

MARQUIS DE LA FRANQUERIE

ASCENDANCES DAVIDIQUES

DES ROIS DE FRANCE

ET LEUR PARENTÉ

AVEC **NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST,**

LA **TRÈS SAINTE VIERGE MARIE**

ET SAINT **JOSEPH**

édition 2002

NOTE POUR LA PRÉSENTE ÉDITION

Nous avons mis en annexe finale l'Allocution du Cardinal Jean-Marie LUSTIGER, Archevêque de Paris, à l'occasion de la remise du Prix Nostra Aetate que lui a décerné, conjointement au Grand Rabbin Sirat, le Centre pour la Compréhension entre Juifs et Chrétiens (CCJU) de l'Université du Sacré-Cœur, à Fairfield, Connecticut (USA), le 20 octobre 1998.

Ce discours a été prononcé dans la plus célèbre synagogue de New-York. Le lieu et l'occasion en soulignent l'importance qui n'échappera pas au lecteur.

Ce texte, disponible publiquement sur Internet, a retenu notre attention car le Cardinal cite en cette occasion capitale le livre du Marquis de la Franquerie, *Ascendances Davidiques des Rois de France* (voir note 5).

Il donne ce livre en exemple pour souligner la revendication des rois de France d'être descendants de David ; ce qui amena leurs conseillers à faire célébrer leurs sacres suivant le cérémonial prévu pour les rois d'Israël, pour illustrer "la théorie de la substitution".

On veut faire croire que l'ancienne alliance n'a pas été rompue et que tout ce que l'Eglise a enseigné avait pour but de se substituer à cette ancienne alliance. Jésus-Christ, rabbi et fils d'Israël, oui ; Jésus-Christ, Fils de Dieu ?

Nous laissons au Cardinal Lustiger le choix de ses positions et pensons que le livre du Marquis de La Franquerie cité à un tel moment et dans un tel lieu, est particulièrement d'actualité.

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

Cette étude est le résultat de nombreuses et longues recherches qui ont amené l'auteur personnellement à une certitude, mais il n'a nullement la prétention de vouloir l'imposer à ses lecteurs.

LETTRE - PRÉFACE

Le 25 août 1983

Bien cher Ami,

En vous retournant l'étude intitulée "*Ascendance Davidique des Rois de France et leur Parenté avec Notre Seigneur Jésus-Christ, la Très Sainte Vierge Marie et saint Joseph*", je vous exprime tout d'abord mes remerciements les plus vifs et ma reconnaissance pour toute la confiance que vous m'avez ainsi témoignée, et je viens vous faire part, comme vous avez bien voulu m'en exprimer le désir, de l'essentiel des réflexions qui me sont venues à l'esprit en lisant les pages que vous avez écrites.

De ces réflexions, en voici donc un bref aperçu, trop sommaire à mon gré, eu égard à la nature même du sujet et à sa portée du fait même des arguments et des considérations qui les accompagnent ou que suggère le texte.

A vous lire, on se trouve comme transporté, sans effort, sur ce que j'appellerai l'un des sommets culminants du "Plan de Dieu", de Ses desseins sur la France et dont la finalité suprême porte non seulement sur la Vocation, proprement dite, de notre Patrie selon les vues de Dieu, mais aussi et principalement sur la Personne de ses Chefs : les Rois de France, dont la filiation remonterait au Roi David, établissant ainsi un lien de parenté entre les Rois et Notre-Seigneur Jésus-Christ et, du même coup, avec la Très Sainte Vierge Marie.

Sujet d'une portée immense, touchant, en quelque sorte, à l'Infini de Dieu même, et de nature à surprendre d'autant plus que l'on découvre bien vite qu'en définitive, il s'agit d'un TOUT, parfaitement disposé et ordonné en vue d'établir le Règne de Dieu sur la terre. Ni plus, ni moins.

Oser dire pareille chose en ce temps de trouble et de confusion extrême qui pèse sur l'Eglise et tout autant sur le monde entier, apparaît alors comme une sorte de défi à la raison. Mais les faits s'imposent d'eux-mêmes et les sources sont là et le prouvent sans discussion. La logique de Dieu a de ces traits d'une fulgurante lumière à laquelle on ne saurait résister. C'est ici le cas, il faut bien le reconnaître et le souligner.

Mais depuis Vatican II, où tout se trouve RENVERSÉ, force est de s'attendre à de vives réactions, car, en effet, la thèse présentée ranime aussitôt le souvenir de bien des données doctrinales intangibles par leur nature même, mais qui se trouvent, aujourd'hui, radicalement écartées arbitrairement, par omission ou par suppression pure et simple, et cela, au mépris de la Vérité, de la Justice et de la Foi.

De ces omissions et suppressions la liste en serait longue à donner, depuis le temps que dure le saccage du Trésor de l'Eglise, en voici donc les plus marquantes. Il s'agit tout d'abord, de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et du culte à Lui rendre ; en même temps s'y trouve associé le culte marial et tout ce qui s'y rapporte, en particulier et surtout les grandes Apparitions mariales au siècle dernier, et leur suite au cours de ce siècle, en France ou dans d'autres pays. Toutes choses, il faut le savoir, dont le sens profond va dans le sens même du sujet qui nous occupe, et tend vers la même FINALITÉ.

Ce à quoi s'ajoute la Réforme liturgique, dans tous ses aspects et ses applications les plus diverses. Au premier chef, le nouvel Ordo y tient la première place. Le nouvel Ordo substitué frauduleusement à l'ancien, c'est-à-dire à la Messe telle que l'a instituée Notre-Seigneur, au soir du Jeudi-Saint.

Qu'en est-il résulté ? L'abolition de fait, de la messe, du sacrifice propitiatoire institué par Notre-Seigneur, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent, dans la réalité des choses, comme on le sait bien, c'est un fait d'expérience. Ici, il convient d'insister sur le fait pour en comprendre la portée par rapport au sujet en cause. Voici donc quelques remarques importantes.

Dire que le nouvel Ordo a été substitué à l'ancien n'est pas un excès de langage. C'est Paul VI lui-même qui l'a déclaré lors du Consistoire du 24 mai 1976, à Rome. En voici le texte : "Le nouvel Ordo a été promulgué pour être

substitué à l'ancien, après une mûre réflexion et à la suite des instances du Concile Vatican II". Et Paul VI a tenu à préciser : "Ce n'est pas autrement que notre saint prédécesseur Pie V avait rendu obligatoire le missel réformé sous son autorité à la suite du Concile de Trente. "

Cette présentation des faits a soulevé, en son temps, maintes critiques de la part de certains théologiens ou canonistes. La question n'est pas close pour autant, en ce sens que saint Pie V n'a fait qu'entériner, en quelque sorte, les décisions du Concile de Trente. En la circonstance, l'autorité vient du Concile... C'est l'évidence même. Mais laissons là la discussion pendante et avançons dans le cadre de l'analyse entreprise, et revenons au nouvel Ordo.

Sans entrer dans de longs exposés, il suffit de rappeler que les novateurs - ceux du Concile comme ceux du *Concilium* de liturgie - en agissant comme ils l'ont fait, ont voulu, c'est manifeste, assurent les commentateurs, faire disparaître de la célébration liturgique de la messe tridentine toute notion relative à la Présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, de façon à rendre la "nouvelle messe" accessible, tout à la fois, aux catholiques et aux protestants.

En d'autres termes : l'hérésie admise dans le sanctuaire ! C'est-à-dire, en fait : suppression dans toute célébration de la Personne même du Sauveur.

Mais alors, arrivé à ce point des choses, comment ne pas être frappé par la similitude des objectifs poursuivis à travers le temps et l'histoire pour détruire l'Eglise et la France et que voici.

Hier, le 21 janvier 1793, la Révolution tranche la tête du Roi Louis XVI. N'était-ce pas en haine de Dieu, comme pour faire disparaître, désormais, à tout jamais espéraient bien les ennemis de Dieu, cette "Filiation divine" présente dans la Personne du Monarque ? Filiation divine qui permettait au Souverain d'assumer l'exercice du Pouvoir royal, représenté par le Sceptre, faveur céleste dont il est parlé longuement dans l'étude communiquée.

Et aujourd'hui, que voit-on ? Sinon que l'on a SUPPRIMÉ, dans la célébration liturgique de la Sainte Messe, QUI DONC?... La Personne de Notre-Seigneur. Quel rapprochement, inattendu certes, mais combien réel et tangible... Bref la révolution continue...

Aussi bien, et pour conclure, faut-il dire que l'étude communiquée ne saurait rester dans l'oubli. Sa publication apparaît indispensable ; il reste à savoir quand et comment, mais, en tout état de cause, sa publication s'impose pour l'honneur de Dieu et de la Très Sainte Vierge, et sans doute, pour contribuer au triomphe de son Cœur Immaculé.

Voilà, cher ami, ce que j'ai cru devoir vous dire, vous en laissant le soin de l'apprécier. Je ne puis en dire davantage aujourd'hui, il me faut terminer. Je vous redis toute mon affection et mes sentiments dévoués. Bien vôtre, cher ami.

M. C.

AVANT-PROPOS

L'Ascendance Davidique des Rois de France et leur parenté avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Très Sainte Vierge Marie et saint Joseph est un sujet qui me tient très à cœur depuis soixante ans.

Avant que d'étudier les documents, je dois vous dire comment j'ai été amené à penser que les Rois de France pourraient vraisemblablement descendre du Roi David.

Je peux dire en toute vérité, que c'est providentiellement qu'en 1924 j'ai étudié puis écrit mon premier livre : *La Mission Divine de la France*. Au cours de cette étude, j'ai été frappé, puis très ému, par le parallélisme rigoureux existant entre les serments faits par Dieu à David en faveur de la descendance du saint Roi et de sa Race et les promesses inspirées par Dieu à saint Remy en faveur de Clovis et de sa Race, saint Remy agissant comme Légat Pontifical pour tout le royaume de France.

Cette émotion intense m'a ouvert des horizons absolument insoupçonnés jusqu'alors et qui, touchant à ma Foi, multiplèrent mon amour et ma reconnaissance envers Dieu d'abord, et aussi envers la Race de nos Rois à laquelle depuis toujours ma famille demeure passionnément attachée.

Ma foi me disait que là était la Vérité. Mais il fallait historiquement le prouver. D'où mes recherches.

RÉVÉLATIONS DU PADRE PIO

J'ai toujours été convaincu - et mon expérience personnelle me l'a confirmé - qu'un catholique fervent qui ne cherche qu'à défendre son Dieu, son Pays, son Roi et veut s'abandonner avec foi au bon vouloir divin, ne sera jamais abandonné et sera providentiellement guidé et parfois même miraculeusement protégé.

Au cours d'extases de Marie-Julie Jahenny - la stigmatisée bretonne - auxquelles assistaient des personnes jusqu'alors inconnues et qui pourraient en témoigner, deux de mes études - que je n'avais jamais songé à écrire - ont été demandées, tout d'abord ma plaquette sur saint Michel, puis *La Vierge Marie dans l'Histoire de France*. Ajoutons qu'il y a une dizaine d'années, j'eus l'occasion de voir deux autres stigmatisés - qui ne se connaissaient pas - un religieux français et une personne étrangère. L'un et l'autre, à quelques mois d'intervalle, me dirent que je devais reprendre mes recherches sur l'ascendance Davidique des Rois de France. Je me remis donc à ce travail. Dans la bibliothèque de mon grand-père, qui avait été l'un des fondateurs de la *Société de l'Histoire du Vieux Paris et de l'Île de France*, j'ai trouvé un ouvrage remarquable du Père Jacques Lelong de l'Oratoire : *Bibliothèque Historique de la France contenant le catalogue de tous les ouvrages tant imprimés que manuscrits qui traitent de ce Royaume ou qui y ont rapport avec des notes critiques et historiques*, publié à Paris en 1719, gros in-folio de 1100 pages. J'ai donc pu faire venir de France ou de l'Étranger soit des microfilms, soit des photocopies afin de les étudier. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Sur ces entrefaites, je fis une conférence à Avignon et la personne qui l'avait organisée invita à dîner avec moi un vieux chanoine. Au cours de la conversation, il me cita le nom d'une illustre famille irlandaise dont il était issu. Je lui dis :

- "Mais alors, Monsieur le Chanoine, vous descendez des Rois d'Irlande..."

- "Comment le savez-vous" me répondit-il, très surpris... et il m'ajouta :

- "Nous avons même notre généalogie remontant jusqu'à Adam".

Et comme je lui disais à quel point la question m'intéressait, il me la confia avec autorisation de la photocopier. Ce Chanoine est mort et sa généalogie est déposée dans les Archives de la ville.

Enfin, la Providence permit que le 18 décembre 1978 on me montrât plusieurs lettres de l'un des confidents et secrétaire à l'occasion du Padre Pio. Ces lettres remontaient à 1972 et étaient adressées à un pieux religieux de mes amis. J'en ai les copies et vous en cite les parties les plus importantes ; le tout écrit par un Italien, dont je vous conserve le style.

25 février 1972

"Très cher Père, Padre Pio me disait "sans le soutien du pouvoir royal de David, l'Eglise tombe en décadence sous le pouvoir de l'esprit du serpent qui relève sa tête orgueilleuse sur le chef de l'Eglise". Le Padre Pio disait que "le pouvoir Royal est un pouvoir divin qui abaisse les serpents. Les républiques par contre relèvent de terre les esprits serpents lesquels sacrifient le peuple de Dieu, l'empêchant de s'élever vers le Dieu du Ciel... C'est aujourd'hui le mal de l'Europe sous les républiques" disait le Padre Pio..."

Lettre du 5 mai 1972

"Un jour Padre Pio me parla d'un importantissime Testament caché au Vatican. Il s'agit du Testament de la Duchesse d'Angoulême... Ce Testament aurait révélé non seulement le mystère du Dauphin mais encore le sien... Pour le bien de la France, de l'Italie et du monde, un tel Testament ne peut rester secret..."

Lettre du 6 novembre 1972

"Padre Pio savait que la France cache un pouvoir qui se révélera à l'heure établie (c'est-à-dire à l'heure de Dieu)... Dans le monde manque le pouvoir royal que Dieu a caché en ces temps de folie. Le pouvoir royal seulement, celui que Dieu donna à David, est capable de régir le gouvernement des peuples. Sans le pouvoir royal de David, reconnu et mis à sa juste place, me disait le Padre Pio, la religion chrétienne n'a pas le soutien indispensable sur lequel appuyer la Vérité de la parole de Dieu. La folie des hommes a été de tenter de tuer la royauté ; le monde le paye encore aujourd'hui, car sans le véritable Roi promis par Dieu parmi les descendants de David, le pouvoir de Dieu ne

réside plus dans le cœur des chefs d'États et des ministres. Mais Satan tire avantage à remplacer le pouvoir royal du David vivant. Que le malheur du monde sera grand avant que les hommes puissent comprendre cette vérité. La vérité est aujourd'hui dans le cœur de peu d'hommes élus et cachés, mais, dans ces hommes, il y a tous les pouvoirs du Dieu vivant qui veut et peut détruire tous les usurpateurs des pouvoirs véritables..."

Lettre du 20 novembre 1972

"L'amour du cœur de la France royale, patrie de la royauté sortie de la descendance de David ressort ressuscité en ses héritiers... Le pouvoir de royauté de David doit RÉVEILLER dans les cœurs des Français l'amour de la ROYAUTE DE DIEU qui a en France son berceau. LA VRAIE GRANDEUR de la France est le pouvoir royal de David qui fut en terre de France, dans le sang du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette.

La France fut pardonnée par le grand cœur du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette, morts VICTIMES pour le Christ par la brutalité de la bête (la révolution diabolique)".

Le pardon du Roi Louis XVI a maintenu à la France le droit à la grandeur de la royauté de David, qui est AMOUR et HUMILITÉ, celui de reconnaître, dans le monarque, le pouvoir de l'amour divin...

Dans le silence et la prière, Dieu choisira ses élus pour le bien de la France et du monde, ... pouvoir divin et humain du grand monarque du sang royal de France".

Inutile de dire l'émotion intense que j'ai ressentie à la lecture de ces documents relatant la pensée inspirée du Padre Pio !

LE SAINT SUAIRE

Faut-il ajouter que, le 19 août 1983, j'ai reçu une lettre d'un ami, Monsieur M. O., ancien élève de Polytechnique, me faisant part de la remarque qu'il avait faite dans quatre reproductions d'un livre qu'il m'envoyait pour avoir mon avis. Ce livre est celui de deux savants américains, Stevenson et Habermas *La Vérité sur le Suaire de Turin*. Cet ami croit avoir remarqué sur ces reproductions que la tache de sang qui s'est écoulée de la plaie faite par la lance qui a ouvert le Cœur de Notre-Seigneur reproduisait l'effigie de profil du Roi Louis XVI en buste. J'ai immédiatement comparé avec un médaillon que j'ai toujours dans mon bureau représentant de profil les têtes du Roi et de la Reine Martyrs et celle du jeune Dauphin Louis XVII et qui contient également des cheveux de la Reine et des parcelles des grands Cordons du Roi et du jeune Prince. Je dois reconnaître que la ressemblance est frappante. J'ai donc aussitôt écrit à un ami, qui jouit de certaines communications d'En-Haut et auquel Pie XII avait confié certaines missions délicates, pour lui demander s'il pourrait me donner des lumières à ce sujet.

Est-ce une délicatesse de la Providence ? Je le pense. Le même soir, et alors que ma lettre à lui adressée n'était pas encore partie, cet ami m'a téléphoné. Je lui ai alors exposé la question et, immédiatement, il m'a dit : "C'est vrai !" provoquant chez moi l'une des plus grandes émotions de ma vie, car son affirmation constituait la plus bouleversante et la plus transcendante confirmation de toutes mes recherches, de mon amour passionné de Dieu, de la France et du Roi, cette Trilogie incarnée dans un même Idéal et une même Foi !

Ce sang de la plaie du Sacré-Cœur, qui reproduit ainsi 1760 ans auparavant le profil du Roi Louis XVI, n'aurait-il pas pour but d'annoncer prophétiquement que le Grand triomphe du Christ, Fils de Dieu, Dieu Lui-même, se produira par le Grand Monarque qui sera tout à la fois Son Image et Sa Représentation comme aussi celles du Roi Martyr qui fut le premier Souverain à consacrer son Royaume et sa Personne au Sacré-Cœur et fut lui aussi l'image et le représentant du Christ dans l'ordre temporel et aussi dans le martyre pour le salut de son peuple, ROI-MARTYR dont le Grand Monarque descendra...

Voici la réponse de mon ami, en date du 1^{er} septembre 1983 :

"Bien cher Ami,

Je viens enfin répondre à votre lettre du 19 août en vous priant de bien vouloir m'excuser du retard à vous donner satisfaction. Dans cette lettre, relative à l'ouvrage intitulé : *La Vérité sur le Suaire de Turin*, vous mettez l'accent sur le fait que parmi les reproductions du Linge sacré que comporte l'édition, sur quatre d'entre elles il existe, sur la plaie du Cœur du Christ, une tache de sang qui est bouleversante tant elle ressemble au portrait de Louis XVI. Et vous me demandez de vous donner mon sentiment à ce sujet. C'est bien volontiers que j'acquiesce à votre désir, ne croyant pas faire ainsi œuvre téméraire.

Tout bien pesé, je puis vous dire que je crois fermement, raisonnablement, que vous ne vous trompez pas. Tout est dit clairement, chacun est à même de le comprendre, et tel que le fait est présenté il apparaît indiscutable, et dès lors on l'accepte ou bien on le refuse. Et rien d'autre !

Découverte inattendue, certes, mais qui n'a rien d'in vraisemblable et que l'on peut expliquer quand on connaît la dévotion au Sacré-Cœur et les horizons qu'elle dévoile à ses fidèles. Et d'emblée, un argument en faveur de l'authenticité du fait, s'impose à l'esprit.

Je m'explique. En effet, si l'on se réfère aux paroles du Sauveur dans ce que l'on appelle : "Les Douze grandes Promesses" lesquelles font partie intégrante des "Grandes Révélations", on y trouve, à la onzième promesse, celle-ci :

"Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur NOM inscrit dans Mon Cœur et il n'en sera jamais effacé".

Dans le cas qui nous occupe, nous avons bien plus qu'un nom, nous avons un visage, et lequel ? Celui du Roi Louis XVI. Mais ceci étant, pourquoi ne pas admettre que la promesse formulée dans la forme rapportée, pourrait toujours, selon le bon plaisir de Son Auteur, prendre une autre forme d'expression plus excellente et plus appropriée à

Ses vues, selon les temps et les moments ? Aussi, quand on se trouve en présence d'une réalisation nouvelle, mais frappante, pourquoi en douterait-on ? La Foi n'est-elle pas là pour nous aider et nous éclairer ?

Mais encore, dès lors qu'il s'agit, à l'évidence, du Roi-Martyr, de celui qui, en tant que monarque fut le premier à consacrer son royaume, sa Personne, au Sacré-Cœur de Jésus, comment ne pas croire ? Et croire à l'authenticité du fait constaté.

Certes, on le sait bien, de cette consécration certains ont osé dire: "Œuvre vaine, sans lendemain", car nous y sommes à ce "lendemain" inattendu, car, à considérer les choses dans la lumière d'En-Haut, comment ne pas voir que l'acte accompli par l'infortuné monarque durant sa captivité au Temple, pour tardif qu'il fût, dans le temps, s'inscrit néanmoins dans l'éternel présent de Dieu, avec toutes ses conséquences, et parmi celles-ci le fait indéniable qu'en tout état de cause l'acte accompli répondait pleinement à l'attente divine.

D'où il s'ensuit que son caractère solennel demeure entier et que, de surcroît, en raison même de sa pérennité, il se trouve que son actualité subsiste encore et s'impose d'elle-même.

Cela me paraît évident et surtout conforme à la logique divine si souvent méconnue ou simplement oubliée !

Aussi bien, ne nous étonnons pas de la présence d'un tel signe dans le Saint Suaire de Turin. Un signe qui, d'ailleurs, se révèle aussitôt chargé de sens quand on y regarde de près et que l'on constate qu'il se produit, justement, à l'heure où la dévotion au Sacré-Cœur est considérée, même dans l'Eglise actuelle, hélas, comme une chose définitivement révolue, parce que "dépassée" au regard des innovations intervenues depuis Vatican II. Tandis que, par ailleurs et dans le même temps, tout ce qui serait de nature à évoquer la Royauté, est insidieusement combattu, sous les formes les plus diverses et les plus subtiles, en prenant bien soin de ne jamais parler de l'objet lui-même : la Royauté. Par contre, on exalte à l'envi la Révolution, ses principes, ses œuvres et ses idoles, la démocratie, la liberté, la fraternité, les droits de l'homme, la république, le progrès, les loisirs... !

Et dans cet abîme sans fond, certains voudraient bien "que tout y passe", c'est-à-dire vingt siècles de civilisation chrétienne, mis en pièces à tout jamais. Et sous la férule du Pouvoir occulte qui dirige et gouverne le monde, tout y contribue activement, la presse, la radio, la télévision, utilisées à souhait pour appauvrir, en attendant de les voir disparaître, toutes les valeurs spirituelles les plus nobles qui ont fait la grandeur de la France et contribué à son rayonnement dans le monde entier.

Mais alors, et pour en revenir au signe sacré que nous présente le Suaire de Turin, comment ne pas voir, en tout cela, que le Seigneur des Seigneurs et le Roi des Rois, le Christ-Roi enfin, entend faire prévaloir à la face d'un monde tombé dans l'impiété, l'idolâtrie et l'incrédulité, le caractère irrécusable et irréversible de Ses desseins et de Ses dons, en Se manifestant de façon aussi singulière, mais combien éloquente, comme nous venons de le voir.

Il y aurait beaucoup à dire sur un tel sujet, mais voici qui résume, en quelque sorte, et c'est de dire : "Ne croirait-on pas, à bien des indices, ne serait-ce qu'en se référant à l'histoire de la dévotion (Hamon S.J.) que le Christ ne cesse de mettre au point la Grande Question des Révélations de Paray-le-Monial ?"

Voilà qui en dit long, n'est-ce pas ? Eh bien ! C'est tout cela qu'évoque le langage, mystérieux de prime abord, du Suaire de Turin. Telle est ma pensée.

J'arrive maintenant à un fait d'un autre genre, différent dans sa nature, mais identique quant au fond, à tout ce que nous venons de voir. Ce fait, le voici :

C'était il y a dix ou quinze ans, à Orléans, lors des Fêtes célébrées en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc. Parmi les nombreuses personnalités invitées, se trouvaient le Cardinal Cerejeira, Patriarche de Lisbonne, et le Prince Xavier de Bourbon-Parme. Et voici qu'à la sacristie de la Cathédrale, le Prince Xavier, abordant le Cardinal, se trouva amené à lui demander si, dans le troisième secret de Fatima, il y avait "quelque chose" concernant la France. Le Cardinal, nullement surpris, s'empressa de répondre au Prince :

"Oui, il y a quelque chose concernant votre Patrie".

Sur quoi, le Prince Xavier, respectueux du silence observé par l'Eglise, remercia le Prêlat, sans chercher à savoir en quoi consistait ce "quelque chose".

Un détail historique, parmi bien d'autres, mais qui montre que Notre-Seigneur "ne cesse" en effet, de mettre au point la grande question des Révélations de Paray-le-Monial.

Voilà, très cher Ami, ma réponse à votre lettre. Je crois que pour avoir attendu aussi considérablement vous accueillerez mes dires avec grande joie, comme je le souhaite..."

LA BIBLE

Je m'excuse de ce long préambule. Il ne me paraît pas inutile, car il éclaire la question. Venons-en maintenant aux documents.

ASCENDANCES DAVIDIQUES DE NOTRE-SEIGNEUR PAR LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE.

Je vous rappelle tout d'abord que l'ascendance davidique de Notre-Seigneur par Sa Mère est relatée dans l'Évangile de st Luc. Cette ascendance était double, car la Reine du Ciel et de toute la Création avait pour ancêtres deux des fils de David : le Roi Salomon, dont la descendance est relatée dans l'Évangile de saint Matthieu, et Nathan dont la postérité a été décrite par saint Luc. En effet, Eléazar, au vingt-quatrième degré de la descendance de Salomon et arrière-grand-père de saint Joseph, eut une fille qui épousa Lévi, le grand père de saint Joachim, Père de la Très Sainte Vierge, et aussi de saint Joseph d'Arimathie, dont je vous parlerai tout à l'heure. Ajoutons que par sa Mère, Sainte Anne, Marie descendait des Grands-Prêtres. Toutes ces généalogies sont inscrites dans la Bible.

INSPIRATION DIVINE DE LA BIBLE

Mais tout d'abord qu'est-ce que la Bible ? Elle est composée de l'Ancien Testament et du Nouveau. Ouvrons le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses* de l'Abbé Bricourt (éd. 1925, t. 1, p. 795) : "La Bible est la collection officielle (canon) des livres que l'Eglise a reconnus comme INSPIRÉS... Les rationalistes, les protestants et les modernistes ont nié l'inspiration de la Bible. Pour nous, Catholiques, la Bible a été INSPIRÉE par Dieu ; nous croyons que Dieu en est l'auteur, de sorte que les livres qui la composent sont sacrés et divins, et, par conséquent, vrais et infaillibles de la vérité et de l'infaillibilité même de Dieu".

De son côté, l'Abbé Fillion, Professeur d'Ecriture sainte à l'Institut Catholique de Paris, dans son magistral ouvrage : *La Sainte Bible commentée d'après la Vulgate et les textes originaux* (t. 1, p. 1, éd. 1925) écrit dans son Introduction : "Étymologiquement, c'est le livre par excellence, le livre des livres... Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la Bible soit le plus beau, le plus riche, le plus utile, le plus parfait et le plus saint des livres, puisqu'elle a Dieu Lui-même pour auteur ? ... *Qui quidem Veteris et Novi Testamenti libri, integri cum omnibus sis partibus..., Spiritu Sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem*, a dit le Concile du Vatican I (Sess. III, Const. dogm., c. II), à la suite du Concile de Trente (Sess. IV).

On le voit par ces définitions officielles, ce qui fait de la Bible entière un livre divin et la parole de Dieu dans le sens strict, c'est l'inspiration en vertu de laquelle toutes ses parties ont été composées".

L'Abbé Moreri, docteur en théologie, écrit dans son *Grand Dictionnaire Historique* (édition 1759, t. II, p. 450) : "On donne communément ce nom (Bible) à la collection des livres écrits par l'inspiration du Saint-Esprit".

Dom Calmet, bénédictin, dans son *Dictionnaire Historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible* (2^e édition, 1730) écrit très judicieusement dans son chapitre préliminaire : "Comme les saintes Ecritures sont l'ouvrage du Saint-Esprit, on ne peut les entendre sans Son secours et sans Sa lumière, qu'on doit Lui demander avec insistance et persévérance. Si l'on n'apporte à cette étude qu'un esprit de curiosité et de critique, on n'y trouvera jamais l'édification et les lumières qu'on doit y chercher, et que Dieu ne communique qu'aux pauvres d'esprit et aux humbles de cœur. On ne doit s'y présenter que dans l'humilité, la docilité, et la simplicité des enfants de Dieu". (p. 3)

Il est incontestable que les recherches archéologiques aussi bien qu'historiques et la découverte des manuscrits de la Mer Morte confirment pleinement la vérité de la sainte Ecriture et des Évangiles, comme aussi les recherches américaines sur le Saint Suaire de Turin.

Deux savants, Stevenson et Habermas ont publié, sur ces dernières recherches qui remontent à 1978 une remarquable étude qui confirme et prouve les Évangiles : *La Vérité sur le Suaire de Turin - Preuves de la mort et de la Résurrection du Christ*. Tous les Chrétiens devraient avoir cet ouvrage.

Le sujet que j'ai à traiter aujourd'hui va m'obliger à vous citer longuement l'Ancien Testament. Incontestablement cette étude est ardue et je vous prie de m'en excuser.

Dans leurs recherches, trop de savants et d'historiens se refusent à consulter la Bible par orgueil et souvent par hostilité à tout ce qui a un caractère religieux. Volontairement ainsi, ils se ferment la source des certitudes et des lumières nécessaires à leurs études, car la Bible est la parole de Dieu qui, Lui, ne Se trompe pas, et elle est susceptible d'éclairer tout ce qui peut être utile à l'homme.

LA POSTÉRITÉ DE NOÉ PEUPLE LA TERRE

Ouvrons l'Ancien Testament.

La Bible dit que Noé, qui était le dixième degré de la filiation humaine, eut trois fils et que leur postérité peupla le monde après le déluge (Genèse, ix, 1 et 18-19). Deux de ses fils furent les ascendants des races qui nous intéressent : Sem, l'auteur des Maisons de Juda et d'Israël, et Japhet ancêtre des peuples européens. Cham eut l'Égypte et l'Afrique.

LA DOUBLE POSTÉRITÉ DE JUDA

Juda, au vingt-quatrième degré depuis Adam, frère de Lévi, l'ancêtre des Grands Prêtres, et de Joseph qui devint le premier ministre du Pharaon d'Égypte, Juda, dis-je, eut deux fils de la Syrienne Tamar et la Bible précise : "Comme elle fut sur le point d'enfanter, il parut qu'il y avait deux jumeaux dans son sein. Et lorsque ces enfants étaient prêts à sortir, l'un des deux passa sa main à laquelle la sage-femme lia un ruban écarlate, en disant : "Celui-ci sortira le premier". Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage-femme dit : "Pourquoi le mur s'est-il divisé à cause de toi ?" C'est pourquoi il fut nommé Pharez. Son frère qui avait le ruban écarlate à la main sortit ensuite et on le nomma Zara". (Genèse, xxxviii, 27-30).

Si la Bible donne ces précisions, c'est certainement pour attirer notre attention, car elle ne dit rien sans raison, et un auteur américain, H. W. Armstrong, écrit très justement : "Pourquoi la Bible nous raconterait-elle cette étrange histoire, à moins que la brèche n'ait été plus tard RÉPARÉE entre les deux frères ? Toujours est-il qu'elle ne le fut point de leur vivant. Le fut-elle entre leurs descendants ?

"David, Sédécias et Jésus étaient de la branche de Pharez et non pas de celle de Zara. Considérons à présent ce qui suit :

1° - Pour que la brèche soit réparée le SCEPTRE devra passer de la lignée de Pharez à celle de Zara.

2° - Un tel transfert n'eut jamais lieu avant le règne de Sédécias, qui appartenait à la lignée de Pharez.

3° - Il s'ensuit que le transfert a dû avoir lieu APRÈS la mort du roi Sédécias.

4° - Afin que la lignée de David (Pharez) restât à PERPÉTUITÉ sur le trône, il fallait que, par un RENVÈREMENT des rôles, un mariage eût lieu entre les HÉRITIERS de la lignée de Pharez et ceux de la lignée de Zara.

"D'après l'histoire, les descendants de Zara devinrent des nomades et se dirigèrent au nord-est, dans le territoire des Scythes, pour rejoindre les dix tribus.

"Mais tandis que la lignée PHAREZ-DAVID-SÉDÉCIAS (que la Bible appelle HAUTE et ÉLEVÉE) possédait encore le SCEPTRE, la lignée de Zara (appelée BASSE et ABAISSÉE) aspirait toujours aux honneurs de le posséder un jour^{1[1]}".

Or Pharez fut l'auteur de la branche royale de Juda et Zara des Rois Troyens, auteurs eux-mêmes des Sicambres, dont l'un des chefs, Marcomir IV, ancêtre direct et salique des trois branches des Rois de France, avait épousé Athildis qui descendait à la sixième génération d'Anna, cousine germaine de la Très Sainte Vierge et fille de saint Joseph d'Arimatee dont l'ancêtre commun était le Roi David, par Salomon et aussi par Nathan.

Le SCEPTRE passa donc saliquement de la branche de Pharez à celle de Zara et aussi la descendance de David assurée dans la branche de Zara par plusieurs mariages, notamment par Anna et Athildis, ci-dessus mentionnées et, antérieurement, par Tea-Tephi, la propre fille du dernier roi de Juda par les Rois d'Irlande et d'Ecosse, ancêtres de la plupart des Maisons Souveraines européennes, ainsi que nous allons le constater.

LA DOUBLE PROMESSE DE DIEU À ABRAHAM

Rouvrons l'Ancien Testament.

"L'Éternel dit à Abram : Va-t-en de ton pays, de ta patrie, et de la maison de ton père, dans le pays que Je te montrerai. Je ferai de toi UNE GRANDE NATION.. et toutes les familles de la terre seront bénies en toi". (Genèse XII, 1-3)

Très justement, le même auteur américain, Herbert Armstrong, ajoute : "Remarquez donc la DOUBLE nature de cette promesse, l'une PHYSIQUE, et l'autre SPIRITUELLE :

1° - La promesse physique se rapporte à la RACE - les descendants d'Abraham doivent former une GRANDE NATION ;

2° - La promesse spirituelle a trait à la GRÂCE : "Toutes les familles de la terre seront BÉNIES en ta postérité".

Voilà donc la promesse de la GRÂCE, par le Christ une seule postérité, telle qu'elle est décrite dans Galates (III, 8, 16), Jésus de Nazareth était en effet l'un des descendants d'Abraham".

Je vous cite la Lettre de saint Paul aux Galates, à ce sujet : "Aussi l'Écriture, prévoyant que c'est par la Foi que Dieu justifierait les nations, l'a annoncé d'avance à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi (III, 8). Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il ne dit pas : Et à ses postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs ; mais il dit, comme parlant d'un seul : Et à ta Postérité, qui est le Christ". (III, 16)

Reprenons le texte d'Herbert Armstrong (op. cit., p. 4) : "La promesse de faire une GRANDE NATION des descendants d'Abraham - non pas de la "SEULE POSTÉRITÉ" (le Christ), mais de toutes les postérités physiques d'Abraham - se répète clairement dans le XVII^e chapitre de la Genèse : "Lorsqu'Abram fut âgé de quatre-vingt-dix neuf ans, l'Éternel apparut à Abram et lui dit : Je suis le Dieu Tout-Puissant. Marche devant Ma face et sois parfait. J'établirai Mon alliance entre Moi et toi et Je te multiplierai à l'infini... tu deviendras père d'une MULTITUDE DE NATIONS. On ne t'appellera plus Abram ; mais ton nom sera Abraham, car Je te rends père d'une multitude de Nations.

"Je ferai croître ta race à l'infini ; Je te rendrai chef de Nations et des Rois sortiront de toi.

"J'établirai Mon alliance entre Moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations..." (Genèse XVII, 1-6)

Très justement, remarquons qu'il est bien parlé d'UNE MULTITUDE DE NATIONS. Or, non moins justement, on doit remarquer que les Juifs ne forment qu'UNE SEULE NATION. Isaac reçut aussi les mêmes promesses de Dieu : "Pour accomplir le serment que J'ai fait à Abraham votre père, Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du Ciel... et toutes les Nations de la terre seront bénies dans Celui qui sortira de vous, parce que Abraham a obéi à Ma voix, qu'il a gardé Mes préceptes et Mes commandements" (Genèse XXVI, 3-5).

LE SCEPTRE ET LE DROIT D'AÎNESSE DANS LA BIBLE

Étudions maintenant ce que signifie dans la Bible d'une part LE SCEPTRE et d'autre part LE DROIT D'AÎNESSE. Pour plus de précision, rappelons que Jacob fut appelé ISRAËL : "Jacob appela ses enfants et leur dit : Assemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps. Venez tous ensemble et écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël votre père : Juda, tes frères te loueront, ta main sera sur le cou de tes ennemis ; les enfants de ton père se prosterneront devant toi... Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que soit venu Celui qui doit être envoyé ; et c'est Lui qui sera l'attente des Nations. (le Christ)²

^{1[1]} Herbert W. Armstrong : *Les Anglo-Saxons selon la prophétie*, p. 20. (Ambassador College - 1961 et 1965, à Pasadena en Californie aux États-Unis) Cet auteur, au lieu de Zara et Pharez, les nomme Pérets et Zérach. Les Protestants appellent *Chroniques les Paralipomènes*.

^{2[2]} De fait, après la mort du Christ, la branche directe mâle de David sera écartée du Trône de Juda, puisqu'elle l'était en fait depuis la captivité et la mort du roi Mathanias auquel Nabuchodonosor donna le nom de Sedecias en l'instituant roi de Juda. Avec lui avait fini politiquement le royaume de Juda l'an du monde 3.416. Et les droits du SCEPTRE et aussi le DROIT D'AÎNESSE passèrent à une autre branche qui fut la branche aînée salique, celle des Rois Troyens ancêtres directs par les Sicambres des Rois de France, ainsi que nous allons le montrer.

"...Joseph (c'est lui qui devint le premier ministre d'Égypte) croîtra et se multipliera de plus en plus ; mais ceux qui étaient armés de dards l'ont exaspéré, l'ont querellé et lui ont porté envie. Il a mis son arc et sa confiance dans le Très Fort, et les chaînes de ses mains et de ses bras ont été rompues par la main du Tout-Puissant de Jacob. De là est sorti le pasteur et le rocher d'Israël. Le Dieu de ton père sera ton protecteur, et le Tout-Puissant te comblera des bénédictions du haut du ciel... Les bénédictions que te donne ton père surpassent celles qu'il a reçues de ses pères ; et elles dureront jusqu'à ce que le désir des collines éternelles soit accompli. Que ces bénédictions sur la tête de Joseph, et sur le haut de la tête de celui qui est un nazaréen entre ses frères... Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël..."(Genèse XLIX, 1-28).

Mais il est écrit dans le Livre I au chapitre V des *Paralipomènes*, verset 2 : "Or Juda était le plus vaillant de tous ses frères, et des princes sont sortis de sa race ; mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph".

Or Joseph était le dernier des fils de Jacob-Israël. Il était né l'an du monde 2259, soit en 1741 avant J-C. Dieu manifestait ainsi une fois de plus Sa volonté quant à Son choix éventuel concernant la désignation du Roi. Et dans la suite, Jacob-Israël allait à son tour, sous l'inspiration divine, confirmer le choix divin de celui qui jouirait du droit d'aînesse à l'encontre de celui qui était réellement l'aîné.

Le pharaon fit épouser à Joseph, Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis, et de Zoleika, qui était fille du pharaon, dont il eut deux fils : Manassé et Ephraïm^{3[3]}.

Joseph, ayant appris que son père était malade, vint le voir. Jacob dit à Joseph : "Le Dieu Tout-Puissant m'a apparu à Luza, qui est au pays de Chanaan, et, m'ayant béni, Il me dit : "Je ferai croître et multiplier votre race ; Je vous rendrai le chef d'une multitude de peuples..."

Avant de mourir, Jacob-Israël bénit ses deux petits-fils et dit à Joseph : "Que le Dieu en la présence de qui ont marché mes pères Abraham et Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse... Que l'ange qui m'a délivré de tous maux, bénisse ces enfants, qu'ils portent mon nom et les noms de mes pères Abraham et Isaac, et qu'ils se multiplient de plus en plus sur la terre..." Jacob les bénit et dit : "Israël sera béni en vous, et on dira que Dieu vous bénisse comme Ephraïm et Manassé". Ainsi, il mit Ephraïm avant Manassé. Et il précisa pourquoi il faisait passer le cadet avant l'aîné : "Je le sais, mon fils, je le sais ; lui aussi (Manassé) sera chef de peuples et sa race se multipliera ; mais son frère, qui est le plus jeune, sera plus grand que lui et sa postérité se multipliera dans les nations". (Genèse XLVIII, 3, 15-20)^{4[4]}.

Le DROIT D'AÎNESSE est un droit qui appartient, sa vie durant, à tout aîné mâle concernant le DROIT À LA COURONNE, pour les Familles Souveraines, ou au titre pour les familles nobles, et qui s'applique plus spécialement à l'héritage matériel et politique, mais qui comprend également l'héritage spirituel attaché par tradition à l'héritage politique et matériel. Le SCEPTRE est l'insigne et "dans la Bible représente la promesse divine garantissant une succession ininterrompue de Rois, dont le personnage culminant, Notre-Seigneur Jésus-Christ, viendra régner en tant que ROI DES ROIS. Le SCEPTRE contient donc la promesse du salut éternel PAR JÉSUS-CHRIST" ou Ses représentants. Il relève donc du domaine de la GRÂCE. Mais cette promesse spirituelle s'applique à toutes les nations, à toute créature humaine qui peut être rachetée par le Christ. Le SCEPTRE est allé à Juda, alors que le DROIT D'AÎNESSE a été attribué à Joseph, donc à deux tribus différentes d'ISRAËL. C'est la raison pour laquelle Notre-Seigneur a dit : "Le SALUT vient des Juifs" nous dit saint Jean dans son Évangile (IV, 22), parce que le Christ est né de la race juive de Juda, simple petite partie d'Israël, mais l'Apôtre saint Paul complète dans sa *Lettre aux Romains* :

"...L'Évangile ...est une force de Dieu, pour le salut de tout croyant, premièrement du Juif, puis du Grec comme des autres nations. Je me dois aux Grecs et aux Barbares, aux savants et aux ignorants. (...) Car la justice de Dieu y est révélée par la Foi ET pour la Foi, ainsi qu'il est écrit : Le Juste vivra par la Foi".

HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU DE L'ANCIEN TESTAMENT

Rappelons que Joseph fit venir son père et ses frères en Égypte avec tous les leurs. Le pharaon leur donna une contrée qu'ils peuplèrent si rapidement que cela excita la jalousie, la méfiance, enfin la persécution de ce peuple. Alors naquit Moïse qui, sur l'ordre de Dieu ramena le peuple d'Israël vers la Terre Promise ; c'est au cours de ce retour qu'eut lieu le passage de la Mer Rouge et la destruction de l'armée égyptienne, puis la manne lors de la traversée du désert et le passage au mont Sinaï où Moïse reçut le Décalogue. Ce dernier ayant alors senti sa fin prochaine, demanda à Dieu de nommer celui qui devait conduire le peuple d'Israël et Dieu désigna Josué, qui, dans la guerre contre les Amalécites, avait mis l'ennemi en déroute. A l'arrivée du peuple au bord du Jourdain, Dieu renouvela le miracle qui s'était produit lors du passage de la Mer Rouge et Josué se rendit maître de tout le Pays de Chanaan, c'est-à-dire de la Palestine. Le pays fut alors partagé entre les douze tribus d'Israël où elles furent gouvernées par les Juges jusqu'au jour où elles demandèrent un Roi. Mais leur premier Roi, Saül, ayant voulu s'octroyer les pouvoirs ecclésiastiques, a été rejeté dans sa descendance, car il devait ainsi servir d'exemple de ce qu'un Roi ne devait jamais faire^{5[5]}. Alors le choix de Dieu se porta sur David qui reçut de l'Éternel le serment de pérennité pour sa race, serment que Dieu tint à toujours respecter, même quand la descendance de David fut infidèle.

^{3[3]} Dom Augustin Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, T. II, p. 806 à 814, 2^e éd., 1730.

^{4[4]} En effet, Jéroboam, de la tribu d'Ephraïm, fils de Nabat, devint le premier roi d'Israël en 3.029 du monde (Dom Calmet, *ibid.*, p. 685-686).

Serment que Dieu renouvela à Salomon.

Alors que David voulait élever le Temple en l'honneur de Dieu, Dieu lui dit que ce ne serait pas lui mais son fils qui élèverait la maison du Seigneur et Salomon le reconnaît (II Paralipomènes, vi, 10 et suivants) : "Ainsi le Seigneur a accompli la parole qu'Il avait dite. C'est moi qui ai succédé à David, mon père. Je suis assis sur le trône d'Israël comme le Seigneur l'avait dit et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël. "Et il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu semblable à Vous au ciel ni sur la terre ; Vous qui conservez l'alliance et la miséricorde avec ceux de Vos serviteurs qui marchent devant Vous de tout leur cœur... Accomplissez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Israël, en faveur de David mon père, Votre serviteur tout ce que Vous lui avez promis, en disant : Vous ne manquerez point d'héritiers, qui soient assis devant Moi sur le trône d'Israël ; pourvu toutefois que vos fils veillent sur leurs voies, et qu'ils marchent dans l'observance de Ma loi, comme vous avez marché en Ma présence ... »

Et au chapitre VII, versets 11-20 : "Salomon acheva donc la maison du Seigneur et le palais du roi, et il réussit dans tout ce qu'il s'était proposé de faire, tant dans la maison du Seigneur que dans son palais.

Et le Seigneur lui apparut la nuit et lui dit : "J'ai exaucé votre prière et J'ai choisi pour Moi ce lieu comme maison de sacrifice...

"Et vous-même, si vous marchez en Ma présence, ainsi que David votre père y a marché, si vous agissez en tout selon ce que Je vous ai prescrit, et que vous gardiez Mes préceptes et Mes ordonnances, Je conserverai le trône de votre règne, ainsi que Je l'ai promis à David votre père, en disant : Vous aurez toujours des successeurs de votre race, qui seront princes d'Israël.

"Mais si vous vous détournez de Moi, si vous abandonnez les lois et les ordonnances que Je vous ai proposées, si vous allez servir des dieux étrangers et que vous les adoriez, Je vous arracherai de Ma terre que Je vous ai donnée, et Je rejetterai loin de Moi ce temple que J'ai consacré à Mon nom, et J'en ferai une fable et un exemple à tous les peuples..."

CHÂTIMENT DE L'INFIDÉLITÉ DE SALOMON

Salomon, ayant désobéi au Seigneur et ayant adoré Astharthée, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab et Moloch dieu des enfants d'Ammon, Dieu lui dit : "Parce que vous avez agi ainsi et que vous n'avez pas gardé Mon alliance, ni les commandements que Je vous avais faits, Je déchirerai et diviserai votre royaume et Je le donnerai à l'un de vos serviteurs. Néanmoins Je ne le ferai pas pendant votre vie, à cause de David Mon serviteur et de Jérusalem que J'ai choisie" (III Rois xi, 11-13), et Il dit à Jéroboam, l'intendant de toutes les tribus de JOSEPH dont il descendait : "Je vous donnerai dix tribus... et vous serez roi sur Israël" (idem xi, 31-37).

C'est donc à ce moment qu'Israël s'est divisé en deux nations : les juifs sous le règne des descendants de Juda, conservant deux tribus, et les Israélites comprenant les dix autres tribus.

La première fois que la Bible emploie le terme de *Juif*, ce fut lorsque le royaume de Juda fut en guerre avec le royaume d'Israël et il ne fut employé qu'avec le royaume de Juda.

L'INFIDÉLITÉ DU ROYAUME D'ISRAËL

ENTRAÎNE LA DÉPORTATION DES DIX TRIBUS

Mais Jéroboam, le roi d'Israël, qui était de la tribu d'Ephraïm, ayant invité ses peuples à adorer deux veaux d'or et profaner le sabbat, le châtement devait s'ensuivre : "Le Seigneur conçut donc une grande indignation contre Israël et le rejeta de devant Sa face, et il ne demeura plus que la tribu de Juda. Alors le Seigneur abandonna toute la race d'Israël" et ce fut la déportation à Babylone (IV Rois, xvii, 18-20).

Et la Bible au Livre IV des Rois (xvii, 6) ajoute : "La neuvième année d'Osée, le roi des Assyriens prit Samarie et transféra les Israélites au pays des Assyriens... et dans les villes des Mèdes".

Les dix tribus d'Israël, déportées loin de leur pays, ne rentrèrent pas en Palestine mais perdirent leur identité nationale. L'historien juif précise : "Les dix tribus d'Israël formant une immense multitude se trouvent jusqu'à ce jour au-delà du fleuve de l'Euphrate" (*Antiquités Judaïques*, t. II, ch. 5).

Elles se dispersèrent dans le monde parmi les gentils, plus particulièrement vers l'Occident.

Parmi les populations israéliennes transplantées par Nabuchodonosor en Assyrie, certaines s'enfuirent avant l'écroulement de l'empire assyrien, vers 609 avant Jésus-Christ, et elles s'installèrent le long de la Mer Caspienne et de la Mer Noire. Lors de cet écroulement, les autres tribus restées jusqu'alors sous le joug furent rejetées plus à l'ouest, vers l'Europe occidentale et devinrent nomades.

Didier Apartian écrit : "Alors que les Assyriens nommaient *Bitkhumery* le gros des tribus israéliennes, les Grecs les connaissaient sous le nom de *Cymry* ou *Kimmeroi*, d'où proviennent les termes *Cimbres* et *Cimmériens*. Les *Cimbres* et les *Cimmériens* venaient de la Mer Morte".

On les trouve ensuite au nord du Pont-Euxin. Aux environs du septième siècle, ils furent chassés par des tribus venant du nord de l'Asie et qui s'appelaient les *Scythes*, ce qui explique qu'on les ait confondus avec ces derniers, cependant certains historiens appellent ceux que les *Scythes* envahirent les *Sacæ*^[6], qui en réalité n'étaient que les *Cimmériens* d'origine israélienne parmi eux.

^[5] Ce que, dans la suite des siècles, ont fait les Rois d'Angleterre et la plupart des dynasties protestantes.

^[6] Voir : E. Cortambert, *Petit Atlas de Géographie du Moyen-Age*, planche 1 à 3 et 5, chez Hachette au milieu du XIX^e siècle. Et aussi M. de Blignières, *Petit Atlas de Géographie ancienne*, publié en 1833 à la même librairie. Ce dernier place les *Sacæ* très à l'est de la Mer Caspienne, au nord du fleuve Jakartes qui se jette à l'est, au milieu de cette mer.

Or, l'Apocalypse de saint Jean (III, 9) précise : "Voici, Je te donnerai de ceux qui sont de la synagogue de Satan, qui se disent Juifs et ne le sont point, mais qui mentent ; voici, Je ferai qu'ils viennent et qu'ils se prosternent à tes pieds, et ils sauront que Je t'aime", (*Ecce dabo de synagoga Satanæ, qui dicunt se Judæ esse, et non sunt; sed mentiuntur...*) (*La Sainte Bible commentée d'après la Vulgate* par l'Abbé Fillion, t. VIII, p. 809).

Ces tribus étaient les *Khazars*, d'origine mongole^{7[7]}, qui vers le V^e siècle envahirent les deux rives de la Volga jusqu'au Don, l'ouest de la Mer Caspienne appelée à un moment *Mer des Khazars* et le nord-est du Pont-Euxin ou Mer Noire, autour du Palus Mæotis, qui n'est autre que l'actuelle Mer d'Azov. Leurs Chefs au VIII^e siècle se convertirent au judaïsme et les firent circoncire.

Ceux qui envahirent la Germanie, la Scandinavie et les Îles Britanniques s'appelèrent alors du nom général de Saxons, ou Isaac-sons, les fils d'Isaac.

Augustin Thierry donne une indication intéressante : "Deux témoignages historiques qui remontent au temps d'Alexandre le Grand attestent l'existence d'un peuple appelé *Kimmeri* ou *KIMRI* sur les bords de l'océan Septentrional dans la presqu'île qui porta plus tard la dénomination de JUTLAND"

La plupart des historiens sérieux affirment que les Cimbres avaient habité antérieurement la vallée du Danube. Or l'histoire montre qu'une fille de Priam, Roi de Troyes, épousa Memnon d'où à la 22^e génération Odin qui épousa Frea, petite fille de Lucius frère d'Athildis, l'épouse de Marcomir IV. Odin qui est à l'origine des différentes maisons saxonnes (voir Koch. T. II, table 2 - Il arrivait de Scythie, environ 120 ans avant J-C). Odin dont la mythologie scandinave a fait un dieu.

Régine Pernoud, dans son *Histoire des Gaulois*, écrit : "A l'époque de la Thène (vers l'an 500 avant Jésus-Christ) les Celtes n'ont pas encore d'histoire proprement dite, ils ne forment pas un empire, mais une sorte d'agrégat de peuples qui semblent avoir été assez mouvants" (*Les Gaulois*, p. 31- 32) ;

et Thierry les assimile aux Cimbres : "C'est le dernier de ces jalons qui rattache les Kimmeroi du Pont-Euxin aux Cimbres du Jutland, aux Belges de la Gaule, aux Bretons d'Albion, et nous amène à reconnaître que dans ce grand peuple résidait le noyau de la seconde des races gauloises, et que son nom si ancien, si renommé, si étendu, n'était que le nom même de cette race". (*Histoire des Gaulois*, introd., p. 70)

Plusieurs tribus d'Israël étaient établies dans le pays de GALAAD et, au temps du Christ cette région s'appelait aussi GAULONITIS. Il convient de rapprocher ce nom de région de Galates et Galli ou Gaulois qui finit par être donné aux habitants de la Gaule une fois que ses habitants s'y furent installés.

D'autre part, Funck Brentano écrit : "Ce nom CELTE, ils (les Celtes) SE L'ÉTAIENT DONNÉ A EUX- MÊMES. On les nommait aussi Galates. Les Romains les appellent Galli". (*Les Origines*).

Ainsi les appellations Celtes, Galates, Galli et Gaulois s'appliquent au même peuple dont l'origine était Israël. Et il y a lieu de remarquer que ces appellations sont à l'origine étymologiquement de Valaques, Walah, Wales, Welsh, Galles et aussi Gael. Or le mot hébreu GÔLÂH, qui se prononçait GAULAU signifiait EXIL et il n'apparut dans la Bible au deuxième livre des Rois (xv, 19), qu'au moment où les habitants de Galaad et de la Galilée furent emmenés captifs en Assyrie.

Très justement, le Comte de Place, dans ses *Problèmes Héraldiques* (p. 11), écrit : "Les tribus se sont succédé, poussées les unes les autres jusqu'au moment où la Providence a voulu que les tribus d'Israël se répandissent avec leurs chefs à travers l'Europe et que les descendants de la Maison de Juda vinssent en Gaule qui, dans les décrets éternels devait être le nouveau peuple choisi, Israël ayant rejeté l'Arche d'Alliance".

Ajoutons que l'Abbé Boudet, Curé de Rennes-les-Bains, dans l'Aude, a publié en 1886 une étude, *La vraie langue celtique et le Cromleck de Rennes-les-Bains*, dans laquelle il écrit : "La Gaule a été le point central de l'établissement définitif de la famille celtique dans les contrées occidentales de l'Europe" (p. 1), et il ajoute : "Les Gals, descendants de Gomer, fils de Japhet, partirent de l'Asie Mineure à une époque que l'on ne peut préciser, se répandirent dans la Gaule, en refoulant les Ibères vers le sud, les Ligures vers l'est... Les Kimris formaient la seconde branche de la famille gauloise. Les Grecs les nommaient Kimmerioi et les Romains les appelaient Cimbri. En l'an 631 avant Jésus-Christ, les peuples scythiques, au rapport d'Hérodote, fondirent sur les bords du Palus Méotide et poussèrent devant eux les Kimris qui se dirigèrent vers le soleil couchant sous la conduite de Hu-ar-Bras, remontèrent le cours du Danube et envahirent la Gaule par le Rhin. Suivant les traditions kimriques, Hu-ar-Bras ne s'établit point dans la Gaule, mais il traversa l'Océan brumeux et conquit sur les Gals l'île d'Albion" (p. 2 et 3).

Et il fait une étude remarquable sur les rapports existant entre la langue hébraïque et la langue celtique.

D'autre part, Sir William Jones, fondateur de la *Société Asiatique* de Calcutta, avait constaté les rapprochements qui s'imposaient entre le sanscrit, le grec et le latin et il pensait que le celtique et le gothique avaient la même origine que le sanscrit et dans son ouvrage *Eastern Origin of Celtic Nations*, le philologue Prichard prouve irréfutablement que la langue celtique est la "LIAISON INTERMÉDIAIRE" entre l'hébreu et les langues INDO-EUROPÉENNES.

Un autre auteur, Didier Apartian dans *Les Pays de langue française selon la prophétie*, compare bien des mots de ces différentes langues et montre leur étymologie commune.

Enfin le Père Hilaire de Barenton, un savant capucin qui fut en même temps un saint religieux, a publié toute une série d'ouvrages tous plus remarquables les uns que les autres et qui sont indispensables : *La Bible et les origines de l'Humanité*, *L'Origine des langues, des religions et des peuples* (1932), *L'Origine des grammaires*, *Le Mystère des Pyramides et la chronologie égyptienne*, sans oublier *Abraham en Égypte et Chanaan* et *Joseph en Égypte et la dynastie des Hyksos*..

^{7[7]} Ce que confirment les trois ouvrages suivants : Arthur Koestler, *La treizième tribu*, chez Calmann Lévy, Paris, 1976 ; Mossad Kialik, *Khazaeia, Histoire d'un Royaume Juif en Europe*, Tel Aviv, 1951 ; Vernadsky, *Ancient Russia*, Yale University Press, 1943.

En effet, tout à fait à l'origine les anciens habitants de notre Pays étaient les Ibères qui descendaient de Japhet mais ne laissèrent que peu de traces et franchirent les Pyrénées. Javan, fils de Japhet, eut plusieurs fils : Rodanim, ancêtre des habitants de Rhodes et des populations qui s'installèrent à l'embouchure du Rhône ; Elie, ancêtre des Grecs et des Latins ; enfin Tarsisa s'installa tout d'abord en Asie Mineure où il aurait fondé le port de Tarsis avant que ses descendants se soient installés dans la Ligurie, en Italie.

Les Gaulois, par contre, constituaient le fond de la population avant les Francs et étaient de race celtique. Je vous renvoie pour ces questions aux ouvrages de Jubainville, *Les Premiers habitants de l'Europe*, de Dottin, *Les Anciens peuples de l'Europe*, de Brentano, *Les Origines*, et pour les Gaulois d'Augustin Thierry, *L'Histoire des Gaulois*, sans omettre les auteurs anciens : Diodore de Sicile et Strabon.

LE CHÂTIMENT DE L'INFIDÉLITÉ DU ROYAUME DE JUDA ENTRAÎNE SON EXIL PENDANT SOIXANTE DIX ANS

La Tribu de Juda, elle, ne subit la déportation que cent trente ans après Israël et rentra ensuite en Palestine, soixante-dix ans plus tard. Mais les derniers rois de Juda rompirent les liens de vassalité que les rois de Babylone leur avaient imposés. Les conséquences furent tragiques puisqu'elles aboutirent à la destruction du Royaume de Juda, permis par Dieu en punition de l'impiété des derniers rois Joakim et Sedecias.

L'INFIDÉLITÉ PERSONNELLE DES DERNIERS ROIS DE JUDA EST CHÂTIÉE PAR LA DESTRUCTION DU ROYAUME DE JUDA

Alors le prophète Ezechiel annonce l'épée du châtement de Dieu qui va frapper : "Que l'épée soit doublée, et que l'épée meurtrière soit triplée. C'est là l'épée du grand carnage, qui les fait s'épouvanter, qui fait sécher les cœurs et qui multiplie les ruines. A toutes leurs portes Je placerai la terreur de cette épée perçante, polie pour étinceler et effilée pour tuer.

"Car le Roi de Babylone... a interrogé les idoles, il a consulté les entrailles. A sa droite, le sort est tombé sur Jérusalem, où il dressera des béliers, commandera le carnage. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : "Parce que vous avez rappelé le souvenir de votre iniquité et révélé vos prévarications, et que les péchés ont paru dans toutes vos pensées... " vous serez pris par sa main.

"Mais toi, profanateur, chef impie d'Israël, toi dont vient le jour marqué pour la punition de ton iniquité, - ainsi parle le Seigneur Dieu : "Ôtez la tiare, enlevez la couronne... " Ainsi parle le Seigneur Dieu aux fils d'Amnon, touchant leur opprobre tu leur diras : "Épée, épée sors du fourreau pour tuer, sois polie pour massacrer et pour briller" (Ezéchiel ^{xxi}, 9-28).

"C'est pourquoi, ainsi parle le Seigneur : "Par ma vie, Je ferai retomber sur sa tête le serment qu'il a méprisé et l'alliance qu'il a rompue ; ...Je l'emmènerai à Babylone, et là Je le jugerai, à cause de la perfidie avec laquelle il M'a méprisé. Et tous ses fuyards, avec toutes ses troupes tomberont par l'épée ; ceux qui échapperont seront dispersés à tous les vents, et vous saurez que c'est Moi, le Seigneur, qui ai parlé".

DIEU RESPECTE SON SERMENT À DAVID

Passons à Jérémie dont la mission a une importance beaucoup plus grande qu'on le pense. Dieu la lui confia sous les règnes des derniers Rois de Juda, Joakim et Sedecias. Que dit-il à ce sujet : "La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes : Avant que Je t'eusse formé dans les entrailles de ta mère, Je t'ai connu ; avant que tu fusses sorti de son sein, Je t'ai sanctifié, et Je t'ai établi prophète parmi les nations".

Du fait de cette bénédiction antérieure à sa naissance, si nous en croyons la *communis doctorum sententia*, certains disent que Jérémie aurait été purifié de la tache originelle dès le sein de sa mère, comme le Précurseur, écrit l'Abbé Fillion, professeur d'Ecriture sainte à l'Institut Catholique de Paris, dans son ouvrage *La sainte Bible commentée d'après la Vulgate* (t. V, p. 552, 10^e éd, 1930). Reprenons le récit de Jérémie : "Alors le Seigneur étendit sa main et toucha ma bouche, et le Seigneur me dit : Voici que Je t'établirai aujourd'hui sur les nations et sur les royaumes, pour que tu arraches et que tu détruises, et pour que tu perdes, et pour que tu dissipes, et pour que tu bâtisses et que tu plantes" (i, 9-10). Et Dieu lui ordonne d'annoncer : "C'est de l'aiglon que le malheur fondra sur tous les habitants du pays ; car voici que Je vais appeler tous les peuples des royaumes de l'aiglon, dit le Seigneur ; et ils viendront à cause de toute la malice de ceux qui M'ont abandonné, qui ont offert des libations aux dieux étrangers, et qui ont adoré l'œuvre de leurs mains" (14-16). Parlant des crimes des derniers rois de Juda, le Seigneur annonce leur châtement : "L'épée est aiguisée, elle est polie... Crie et pousse des hurlements, fils de l'homme, car elle est tirée contre Mon peuple, contre tous les Princes d'Israël qui fuient car Je l'ai approuvée, lors même qu'elle brisera le sceptre et que celui-ci ne subsistera plus" (Ezéch., ^{xxi}, 9-13).

Et de fait, pendant la onzième année du règne du dernier roi de Juda, Sédécias, en 585 avant Jésus-Christ, les Chaldéens, sous le règne de Nabuchodonosor, après deux ans de siège, détruisirent la ville de Jérusalem et le Roi de Babylone prononça son arrêt : il tua les fils de Sédécias devant lui et lui creva les yeux, le chargea de chaînes et l'emmena à Babylone (IV Rois, ^{xxv}, 7 et suivants).

Jérémie relate la même chose et ajoute : "Il fit égorger tous les princes de Juda" (^{lII}, 10-11). Mais il précise que les filles du Roi furent sauvées en même temps que lui (^{xLI}, 10 et ^{xLI}, 6).

L'une des filles de ce roi Sédécias, Tea-Tephi, sera en effet l'ancêtre de la plupart des Maisons souveraines de l'Europe. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Isaïe avait annoncé le salut de la race de David : "Et ce qui aura été sauvé de la maison de Juda et de ce qui sera resté poussera des racines en bas, et produira des fruits en haut ; car de Jérusalem il sortira un reste, et des sauvés du mont Sion ; le zèle du Seigneur des armées fera cela... Je protégerai cette ville pour la sauver, à cause de Moi, et

à cause de David Mon serviteur. Et, de fait : "L'ange du Seigneur sortit et frappa cent quatre vingt cinq mille hommes dans le camp des Assyriens. Et quand on se leva le matin, c'étaient tous des cadavres sans vie". (xxxvii, 31-32, 35-36)

Et Jérémie cite les protections que Dieu lui avait promises : "Le Seigneur dit : Je te jure que ta fin sera bonne, et que Je t'assisterai au temps de l'affliction, et au temps de la tribulation, contre l'ennemi. Et Je te rendrai pour ce peuple comme un mur d'airain, inébranlable ; ils te feront la guerre, et ils ne te vaincront pas, car Je suis avec toi pour te sauver et pour te délivrer", dit le Seigneur. Et Je te délivrerai de la main des méchants, et Je te préserverai de la main des forts" (xv, 11, 20-21)

Jérémie est considéré en Irlande comme le grand législateur sous le nom d'Ollam Fodhla. Il aurait emmené Tea-Tephi, fille du dernier Roi de Juda, dans ce pays où elle aurait épousé un prince irlandais, Heremon. Ils seraient les auteurs des Maisons royales d'Irlande et d'Ecosse. Il n'est pas sans intérêt de constater que le blason de l'Irlande représente la harpe de David et de sa Maison et que celui de l'Écosse est un lion qui rappelle la Tribu de Juda (*The National Message*, p. 37).

Faut-il ajouter que cinq siècles et demi plus tard, saint Joseph d'Arimatee - oncle de la Très Sainte Vierge - serait venu en Irlande et serait mort à Glastonberry le 27 juillet 82 et que sa petite fille, Bennardim, fille d'Anna, aurait épousé le Roi Lear... (*The National Message*, p. 49).

D'AUTRES PROPHÈTES CONFIRMENT

Osée : "Pendant des jours nombreux les enfants d'Israël demeureront sans roi, sans prince, sans sacrifice et sans autel, sans Ephod et sans Theraphim. Et après cela les enfants d'Israël reviendront et ils chercheront le Seigneur leur Dieu et David leur Roi ; et ils s'approcheront avec crainte du Seigneur et de Ses biens aux derniers jours". (iii, 4-5)

Isaïe, parlant des mêmes événements : "Ceux-là viennent de loin, et ceux-ci du septentrion et du couchant". (xliv, 12)

Et Jérémie précise (xxxii, 6-14) : "Car il viendra un jour où les gardes crieront sur la montagne d'Ephraïm : Levez-vous et montons à Sion vers le Seigneur notre Dieu. Car ainsi parle le Seigneur : Tressaillez de joie, Jacob, et poussez des cris d'allégresse à la tête des nations ; faites du bruit, chantez et dites : Sauvez, Seigneur, Votre peuple, les restes d'Israël. Voici, Je les amènerai de la terre d'aquilon, et Je les rassemblerai des extrémités du monde... car Je suis devenu le Père d'Israël, et Ephraïm est mon premier-né. - Nations, écoutez la parole du Seigneur... Celui qui a dispersé Israël le rassemblera, et Il le gardera comme un pasteur garde son troupeau. - Car le Seigneur a racheté Jacob... - et ils accourront vers les biens du Seigneur, vers le blé, le vin, l'huile et le fruit des brebis et des bœufs ; leur âme sera comme un jardin... - j'enivrerai et engraisserai l'âme des prêtres, et Mon peuple sera rempli de Mes biens, dit le Seigneur".

Ainsi, à la fin des temps, Israël reviendra à Dieu et au Roi et reconnaîtra donc le Dieu des Chrétiens et le Roi descendant de David. Le devoir est donc de prier ardemment pour que s'accomplisse TOUTE la volonté de Dieu et ce avec toute la charité chrétienne toujours obligatoire.

Ainsi finit donc politiquement le Royaume de Juda l'an du monde 3416, soit 585 ans avant Jésus-Christ et les droits du SCEPTRE et aussi le DROIT D'AÎNESSE passèrent à une autre branche qui devint la branche aînée, celle des Rois Troyens, ancêtres directs et saliques par les Sicambres des Rois de France et qui, par Tea-Tephi, descendaient également de David, ainsi que nous allons le montrer.

Dieu va sauver l'avenir qui assurera le respect de Son serment irrévocable. A David, Ezéchiel ajoute : "Ainsi parle le Seigneur Dieu : Alors Je prendrai de la moelle du grand cèdre et Je la placerai ; du sommet de ses branches J'arracherai un tendre rameau, et Je le planterai sur une montagne haute et élevée. - Je le planterai sur la haute montagne d'Israël ; il poussera des rejetons, il portera des fruits et deviendra un grand cèdre, et tous les oiseaux habiteront sous lui, et tout ce qui vole fera son nid sous l'ombre de ses branches. - Et tous les arbres du pays sauront que c'est Moi, le Seigneur, qui ai humilié le grand arbre et élevé l'arbre faible, qui a desséché l'arbre vert et fait reverdir l'arbre sec, Moi, le Seigneur, J'ai parlé et agi" (Ezéchiel, xvii, 18-24).

LES SERMENTS RENOUVELÉS DE DIEU A LA RACE DE JACOB-ISRAËL, DE JUDA ET DE DAVID

Tout au long de l'Ancien Testament, avec les chefs de Son peuple privilégié, Dieu veut S'engager, et toujours par serment, et souvent dans les mêmes termes. Ce fait est CAPITAL et doit être très spécialement souligné.

Avec Noé : "J'établirai Mon alliance avec vous et avec votre postérité" (Genèse, ix, 8-9).

Avec Abraham : "J'établirai Mon alliance avec vous et Je multiplierai votre race à l'infini... vous serez père d'une multitude de nations... Je vous rendrai fécond à l'infini. Je ferai sortir de vous des nations et des Rois. J'établirai Mon alliance entre Moi et vous et vos descendants après vous dans la suite de leurs générations par un PACTE ÉTERNEL en vertu duquel Je serai votre Dieu et celui de votre postérité après vous" (Genèse xvii, 1-7, 15-19 et xviii, 18-19).

Avec Jacob : "Écoutez, Jacob, Mon serviteur, et vous ISRAËL QUE J'AI CHOISI POUR ÊTRE MON PEUPLE BIEN-AIMÉ... Ne craignez point, ô Jacob, Mon serviteur, vous qui marchez dans la droiture du cœur, et que J'ai choisi pour Mon héritage particulier, car Je répandrai Mon esprit sur votre postérité et Mes bénédictions sur votre race" (Isaïe xliv, 1-3 et Exode vi, 2-8).

Et encore : "Juda est un jeune lion. Le sceptre ne sera pas ôté de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que soit venu Celui qui doit être envoyé ; et c'est Lui qui sera l'attente des nations" (Genèse xlix, 9-10).

Avec David : "Car ainsi parle le Seigneur : David ne manquera jamais d'un successeur assis sur le trône de la Maison d'Israël... De même qu'on ne peut compter les étoiles, ni mesurer le sable de la mer, de même Je multiplierai la race de David Mon serviteur" (Jérémie xxxiii, 14-17, 22).

Dieu ordonne au prophète Nathan : "Vous direz donc ceci à Mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des Armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître les troupeaux, afin que vous fussiez le chef de Mon peuple d'Israël. Partout où vous avez été, J'ai exterminé vos ennemis devant vous... de plus le Seigneur vous promet qu'Il fera votre maison puissante... Je mettrai sur votre trône, après vous, votre fils et Je rendrai le trône de son royaume INÉBRANLABLE À JAMAIS. S'IL COMMET QUELQUES FAUTES, JE LE PUNIRAI, MAIS JE NE RETIRERAI POINT MA MISÉRICORDE, comme Je l'ai retirée à Saül que J'ai écarté de devant Ma face. Votre maison sera stable ; VOUS VERREZ VOTRE ROYAUME SUBSISTER ÉTERNELLEMENT ET VOTRE TRÔNE S'AFFERMIRA POUR JAMAIS" (II Rois vii, 8-29).

Remarquez-le bien, c'est par avance la proclamation de la LOI SALIQUE, cette Loi qui permettra la réalisation des promesses de Dieu concernant la pérennité de la race de David jusqu'à la consommation des siècles. Et le verset 19 confirme et renforce encore ce serment divin, car il précise : "C'est la loi des enfants d'Adam".

Et pour bien marquer son INÉBRANLABLE VOLONTÉ, Dieu tint à confirmer Son serment à plusieurs reprises : "Le Seigneur a fait à David un serment véritable et Il ne le trompera point. J'établirai sur votre trône le fruit de votre ventre".

Le psaume LXXXVIII est lumineux : "...J'ai trouvé David, Mon serviteur ; Je l'ai oint de Mon huile sainte. Car Ma main l'assistera, et Mon bras le fortifiera. L'ennemi n'aura jamais l'avantage sur lui, et le fils d'iniquité ne pourra lui nuire. Et Je taillerai ses ennemis en pièces devant lui, et Je mettrai en fuite ceux qui le haïssent. Ma vérité et Ma miséricorde seront avec lui, et par Mon nom s'élèvera sa puissance... Il M'invoquera : Vous êtes mon Père, mon Dieu, et l'auteur de mon salut. Et moi, Je ferai de lui le premier-né, le plus élevé des rois de la terre (21-28).

"JE CONSERVERAI À DAVID ÉTERNELLEMENT MA MISÉRICORDE ET JE FERAI SUBSISTER SA RACE DANS TOUS LES SIÈCLES ET SON TRÔNE AUTANT QUE LES CIEUX. Si ses enfants abandonnent Ma loi et s'ils ne marchent pas dans Mes préceptes, s'ils violent la justice de Mes ordonnances et s'ils ne gardent pas Mes commandements, JE VISITERAI AVEC LA VERGE LEURS INIQUITÉS ET JE PUNIRAI LEURS PÉCHÉS, MAIS JE NE RETIRERAI POINT DE DESSUS LUI MA MISÉRICORDE ET JE NE MANQUERAI POINT À LA VÉRITÉ DES PROMESSES QUE JE LUI AI FAITES. JE NE VIOLERAI POINT MON ALLIANCE, et Je ne rendrai point inutiles les paroles qui sont sorties de Mes lèvres. J'AI FAIT À DAVID UN SERMENT IRRÉVOCABLE PAR MON SAINT NOM ET JE NE LUI MENTIRAI POINT : JE LUI AI PROMIS QUE SA RACE DEMEURERA ÉTERNELLEMENT ET QUE SON TRÔNE SERA ÉTERNEL EN MA PRÉSENCE COMME LE SOLEIL..." (29-38).

Ainsi, Dieu a fait à David le serment IRRÉVOCABLE que ses descendants régneraient jusqu'à la fin des temps^[8], et les termes de ce serment RENOUVELÉ sont tels qu'ils ne s'appliquent pas seulement au double sens mystique et réel en la Personne du Christ, Fils de Dieu, Dieu Lui-même, qui régnera en effet éternellement, mais à LA RACE ELLE-MÊME.

Que sont-ils devenus ? Quel trône occupent-ils donc les descendants de David et de ces rois qui régnaient sur le peuple élu de l'Ancien Testament ?

LES PROMESSES DE SAINT REMY AUX ROIS DE FRANCE

Saint Remy, le grand thaumaturge et l'Apôtre des Francs, le légat du successeur de Pierre, va éclaircir le mystère. Je vous rappelle que le pape saint Hormidas, en instituant saint Remy son Légat pour tout le royaume de France, lui avait écrit : "Nous vous donnons tous nos pouvoirs pour tout le royaume de notre cher fils spirituel, Clovis, que par la grâce de Dieu, vous avez converti avec toute sa nation par un apostolat et des miracles dignes du temps des Apôtres".

Lors du baptême et du sacre de Clovis, saint Remy, inspiré, adressa au roi l'allocution prophétique suivante : "Apprenez que le royaume de France est prédestiné par Dieu à la défense de l'Église romaine qui est la seule véritable Eglise du Christ... Ce royaume sera un jour grand entre tous les royaumes, il embrassera les limites de l'empire romain et il soumettra tous les peuples à son sceptre... Il durera jusque la fin des temps ! Il sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la Foi Romaine, mais il sera rudement châtié toutes les fois où il sera infidèle à sa vocation".

Remarquez encore que, tout comme Dieu le Père se fit entendre lors du baptême du Christ, Notre-Seigneur, au jour même anniversaire de Son baptême, tint à faire entendre Sa voix : "N'ayez point peur, c'est Moi, persévérez dans Ma dilection".

Et le Saint-Esprit voulut apparaître sous la forme de la Colombe en apportant à saint Remy le baume de la sainte Ampoule, afin que les rois de France soient sacrés avec une huile céleste pour les marquer très spécialement de ses sept dons et leur accorder la guérison miraculeuse des écrouelles à partir de leur sacre, mais seulement après avoir reçu la sainte communion...

Et saint Remy, inspiré une fois de plus, tint à confirmer dans son testament les promesses, qu'au nom de Dieu, il avait faites à Clovis et à ses successeurs, les rois de France, jusqu'à la fin des temps.

Je vous rappelle que saint Pie X lui aussi inspiré avait déclaré, lors de la lecture du décret de béatification de Jeanne d'Arc : "Vous direz aux Français qu'ils fassent leur trésor des testaments de saint Remy, de Charlemagne et

^[8] Serment renouvelé également à Salomon, et que nous avons déjà cité.

de saint Louis, qui se résument dans ces mots si souvent répétés par l'héroïne d'Orléans : "Vive le Christ qui est Roi de France !".

Voici les parties essentielles du testament de saint Remy : "...Par égard seulement pour cette race royale qu'avec tous mes frères et coévêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, j'ai choisi délibérément pour régner jusqu'à la fin des temps au sommet de la majesté royale pour l'honneur de la sainte Eglise et la défense des humbles... J'ai arrêté ce qui suit :

1° - Malédiction : "Si un jour CETTE RACE ROYALE QUE J'AI TANT DE FOIS CONSACRÉE AU SEIGNEUR rendait le mal pour le bien, Lui devenait hostile... Que le coupable soit averti... Etc... Si à la septième monition, il persiste dans son crime, trêve à l'indulgence ! Place à la menace ! ...

2° - Bénédiction : "Si Notre-Seigneur Jésus-Christ daigne écouter les prières que je répands tous les jours en Sa présence spécialement pour la persévérance de cette race royale, suivant mes recommandations, dans le gouvernement de son royaume et le respect de la hiérarchie de la Sainte Eglise de Dieu, qu'aux bénédictions de l'Esprit-Saint déjà répandues sur la tête royale, s'ajoute la plénitude des bénédictions divines ! Que de cette race sortent des rois et des empereurs qui, confirmés dans la vérité et la justice pour le présent et l'avenir suivant la volonté du Seigneur pour l'extension de la sainte Eglise, puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance et méritent ainsi de s'asseoir sur le trône de David dans la céleste Jérusalem où ils régneront éternellement avec le Seigneur. Ainsi soit-il".

Saint Remy, vous le remarquerez, tient à citer le trône de David, et ce n'est certainement pas sans raison. C'est la répétition du serment fait par Dieu à David comme aussi celle des malédictions et des bénédictions.

Certains qui se disent historiens - il en est même à droite - qui refusent de reconnaître le surnaturel dans l'histoire, ou d'autres dans leur haine satanique de ce même surnaturel, prétendent nier l'authenticité du Testament de saint Remy, et ce malgré la recommandation de saint Pie X. Précisons donc que l'abbé Desailly, membre de l'Académie de Reims, a prouvé, au siècle dernier, l'indiscutable authenticité de ce document fondamental pour l'histoire et la mission providentielle de la France. Il prouve, notamment, que pour défendre les droits de leur Eglise de Reims, les archevêques, au cours des siècles, se sont toujours appuyés sur le testament de saint Remy et, d'autre part, que les rois de France alors même que cela allait à l'encontre de leurs intérêts se sont toujours inclinés^{9[9]}.

Comme les rois de France ont été fidèles ! Le nombre des couronnes que leur race a portées le prouve ! Et Baronius, le savant Cardinal historien de l'Eglise, après onze siècles d'expérience, constate : "Le royaume de France n'a jamais passé sous une domination étrangère et le peuple français n'a jamais été réduit à servir d'autres peuples".

Et l'éminent Cardinal rapproche l'histoire de France de celle du peuple élu de l'Ancien Testament : "C'est cela qui a été accordé par une permission divine aux prières de saint Remy suivant la parole de David (Psaume 88) : "Si Mes fils abandonnent Ma loi, s'ils ne marchent point dans les voies de Mes jugements ; s'ils profanent Mes justices et ne gardent point Mes commandements, je visiterai leurs iniquités avec la verge et leurs péchés avec le fouet, MAIS JE N'ÉLOIGNERAI JAMAIS DE CE PEUPLE MA MISÉRICORDE"^{10[10]}.

C'est avec raison que Monsieur le Comte de Chambord rappelait, le 2 décembre 1858 : "Je ne suis pas un prétendant, mais un prince".

LES DOCUMENTS QUI PROUVENT CETTE ASCENDANCE

Ceci dit, parlons maintenant des documents qui établissent les faits historiques. Pour étudier ce sujet qui fait l'objet de cette conférence, il convient de se reporter, selon les époques que l'on étudie, aux ouvrages suivants :

EN FRANCE : La tradition générale de l'Ancien Régime était que les rois de France descendaient d'un fils de Priam dont la postérité, après la destruction de Troie, s'était réfugiée d'abord en Pannonie, puis en Flandre, du côté de Tournai. Nombreux sont les historiens anciens qui parlent de cette origine. Rappelons que d'après Scipion Dupleix, l'historiographe de France, Pépin le Bref assurait descendre d'Hector, dit Degembard, qui était issu des anciens rois de Troie.

La préface du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* par Dom Bouquet (éd. de Léopold Delisle, 1869) précise page XXI : "L'historien Joseph dit que les Gaulois viennent de Gomar, fils aîné de Japhet. Gomar, dit-il, a été le père et fondateur des Gomarites, que les Grecs appellent Galates ou Gaulois. Eustache d'Antioche, saint Jérôme, Isidore, la Chronique Pascale, Joseph, fils de Gorion, donnent la même origine aux Gaulois. Joseph n'a point forgé cette opinion de son chef ; il est plus vraisemblable qu'il l'a puisée dans quelques anciens monuments. Il ne faut donc pas la rejeter légèrement..." (I, p. 22)

Grégoire de Tours écrit : "Quelques-uns racontent que les Francs sont venus de la Pannonie, et que d'abord ils ont habité les rivages du Rhin".

La préface du tome II du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, p. XXIV écrit à ce sujet : "L'auteur des Gestes du Roi de France, Paul Diacre dans son livre des Évêques de Metz, le moine Roricon, Aimoin moine de Fleury, Sigebert de Gemblours, et tous ceux qui les ont suivis, ont regardé cette origine comme véritable".

Frédégaire, qui vivait sous Dagobert 1^{er} leur donne comme origine la ville de Troie, puis la Pannonie et les bords du Danube.

^{9[9]} Abbé Dessailly : *Authenticité du Grand Testament de saint Remy*, Éd. Saint-Rémi.

^{10[10]} César Baronius : *Annales Ecclesiastici*, T. VI, p. 635-636, Édition 1601.

Le Recueil des *Historiens des Gaules et de la France* cite les *Gesta Regum Francorum* (II, p. 542-544), *Ex veteri Chronico Moissiacensis seu Musciacensis Coenobii* (II, p. 648), la *Chronica Regum Francorum breviter digesta* par un auteur inconnu (II, p. 663), qui font remonter les rois de France aux rois Troyens.

Et aussi les documents suivants qui, sans parler de l'origine troyenne les font remonter à des chefs francs mentionnés dans les documents qui parlent de leur ascendance troyenne : *Historica quaedam excerpta ex veteri stemmate genealogico Regum Franciæ* (II, p. 665), la *Chronique d'Adon*, Archevêque de Vienne (II, p. 666), les *Annales Francorum Fuldenses* (II, p. 673), ainsi que toute une série de généalogies des rois de France qui se rattachent à la même origine (II, p. 695 et suivantes).

La *Chronique de Tongres* donne la liste des princes des Francs en Pannonie pendant les 528 ans où ils y demeurèrent.

Barthélemy de Mesme, dans sa chronique écrite au XIV^e siècle et qui se trouve à la Bibliothèque de Berne, en Suisse.

César Nostradamus, le fils de Michel, dans ses *Chroniques de Provence* fait remonter l'origine des rois de France à la plus haute antiquité.

Jacques de Charron, en 1630, a publié une *Histoire généalogique des Rois de France depuis Adam jusqu'à Louis XIII*.

François-Eudes de Mezeray, le frère de saint Jean-Eudes, sans affirmer cette origine, écrit cependant dans son *Histoire de France* : "Il y en a aussi qui, remontant jusqu'à la guerre de Troie, les font descendre d'une colonie de Troyens, conduits après la destruction de cette ville par Scamandre, dit FRANCUS, fils d'Hector, sur les bords de ces mêmes Palus (Méotides), opinion qui n'est pas tout à fait sans défense..."

L'Abbé Honoré Bouche, docteur en théologie, dans sa *Chronique de Provence* publiée en 1664 indique l'ascendance troyenne.

Mentionnons également à consulter à propos de la Guerre de Troie, l'ouvrage du Baron de Behr, *Recherches sur l'Histoire des Temps héroïques de la Grèce*, publiée en 1856 à Paris.

Simon Pelloutier, en 1741 a publié à Paris : *Histoire des Celtes et particulièrement des Gaulois et des Germains*.

Monsieur de Limiers, dans les *Annales de la Monarchie Française*, publiées en 1724, donne de nombreux tableaux généalogiques des ascendances royales et notamment, à la page 200, cite quarante et un degrés des rois et princes des Francs au-dessus de Clovis et montre également l'unité de race des trois branches royales. Le premier degré est en l'an 3.509 du monde "Marcomir, fils d'Antenor, Roy des Cimbres près la Mer Noire, descendu des Troyens".

Chasot de Nantigny, notamment dans le tome 1^{er} des *Généalogies Historiques des Rois, Empereurs, etc. et de toutes les Maisons Souveraines qui ont subsisté jusqu'à présent*, publié en 1736 donne, p. 110, les généalogies des rois Troyens de 2.489 à 2.524 du monde et celles des rois des diverses parties du Proche-Orient et d'Orient avant Notre-Seigneur et les trois volumes suivants vont jusqu'au XVIII^e siècle. Dans le tome III, p. 2 et 6, il fait descendre nos rois de Priam, duc des Francs.

Koch, dans les *Tables Généalogiques des Maisons Souveraines de l'Europe*, en deux volumes publiés en 1782 et 1818, dans le tome II donne les origines des maisons descendant d'Odin, dont les ancêtres venaient de la région de la Mer Noire.

Jacques Saillot doit être consulté dans sa *Chronologie Universelle des Souverains et Chefs d'États* et dans son *Clovis, Roi des Francs et ses ancêtres paternels et maternels*. Toutefois, nous ne pensons pas que les Rois de France soient de la race d'Odin, comme il le croit. Ils en descendent seulement, mais par les femmes.

Ajoutons que les ouvrages et auteurs suivants affirment l'unité de race des trois branches royales.

Le cartulaire de Hugues Capet, manuscrit N° 7329 du fonds français de la Bibliothèque Nationale établit l'unité de race des trois branches royales de France.

Le Père Dominique de Jésus, complété par le Père Modeste de Saint-Amable, dans sa *Monarchie Sainte, Historique, Chronologique et Généalogique*, publiée en 1677, donne des tableaux généalogiques très importants.

L'Art de vérifier les dates, des Bénédictins, cite Dom Merle, l'historiographe de Bourgogne, et établit irréfutablement l'ascendance commune des Carolingiens et des Capétiens.

Drudes de Campagnolles a publié deux plaquettes, en 1817 : *Coup d'œil sur l'unité d'origine des trois branches mérovingienne, carolingienne et capétienne*.

Piganiol de la Force dans sa *Nouvelle description de la France* au tome premier, écrit : "Le royaume de France a commencé l'an de l'ère vulgaire 420 et depuis ce temps-là a toujours été successif de mâle en mâle et gouverné par soixante cinq rois tous issus de la même Maison..."

Citons encore le *Grand Dictionnaire Historique* de Moréri, sans oublier les Bollandistes qui, dans la *Vie des Saints* donnent de très nombreuses indications qui complètent très heureusement les grands travaux généalogiques.

Le colonel Longin-Splinder a donné une intéressante étude sur *La Bible, sa valeur au point de vue historique, géographique et documentaire*, Paris 1952.

Bouillet, dans son *Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie*, mentionne cette ascendance (p. 1184, chez Hachette, en 1914. La première édition étant de 1860).

Enfin, dans un tout autre domaine, rappelons l'ouvrage de l'Abbé Boudet, cité antérieurement, *La vraie langue celtique*, qui a montré les rapprochements qui s'imposaient entre les langues des peuples japhétiques du midi de la France comme aussi ceux à faire entre la langue hébraïque et la langue celtique, notamment dans les étymologies... Rien de surprenant puisque Gomer, le fils de Japhet, est la souche de la grande famille celtique. Etc...

EN SUISSE, la Bibliothèque de Berne possède un manuscrit intitulé *Généalogie des rois de France depuis Anténor, fils de Priam (le Troyen) jusqu'à Charles VI*. Et aussi la Chronique de Barthélemy de Mesme, du XIV^e siècle, dont nous avons déjà parlé.

EN ALLEMAGNE L'historien Trithème, à Spanheim au XVI^e siècle, est à mentionner.

Une étude serait à faire en AUTRICHE et en ITALIE quant aux origines des maisons de Habsbourg et de Savoie. Précisons, sans prendre parti, que selon Stabius, Taque Manlius, Synthemius, Trithème, Laziüs, Piespodius et Chiflet, la maison de Habsbourg descendrait saliquement de Clotaire 1^{er} roi de France, ainsi que Chasot de Nantigny le mentionne avec d'autres systèmes dans le tome IV de son ouvrage, page 229.

EN ANGLETERRE, la plupart des grandes publications généalogiques, plus ou moins officielles concernant la maison Royale anglaise établissent son ascendance davidique. Citons de très anciens manuscrits précieusement conservés : *Les Chroniques d'Irlande*, le *Langfeldgatal*. Le Herald Collège de Londres possède une *Généalogie des Rois Saxons* qui indique qu'Odin était de la race de David, etc... Il serait facile de mentionner de nombreux documents, mais ce serait fastidieux. Je mentionnerai seulement les auteurs suivants :

James Anderson et ses *Royal Généalogies of Adam to the times* en 1712. Ouvrage capital sur la question et qui établit que toutes les maisons souveraines d'Europe descendent de David.

Roger O'Connor, en 1822, relate la migration d'une tribu d'Israël en Irlande et traduit un manuscrit du dialecte phénicien et du langage scithe qui montre que les trois noms donnés à l'Irlande sont hébreux.

Bernard Burke, en 1851, publie *The Royal Families of England, Scotland, Walls with their Descendants*.

Le Pasteur F.R.A. Glover : *Israël's Wanderings* (Les Migrations d'Israël), puis en 1860 et en 1881 *England remnant of Judah and the Israël of Ephraïm*.

Le docteur Wilhem Thomsen, professeur de philologie comparative à l'Université de Copenhague au Danemark : *The relations between Ancient Russia and Scandinavia, and the Russian State*.

Le pasteur W.M. Milner publie *The Royal House of Britain an enduring Dynasty* (La maison royale de Grande Bretagne, une dynastie qui dure). Cet ouvrage entre 1902 et 1975 a eu quatorze éditions. et contient un immense tableau généalogique sous le titre *The Illustrious Lineage of the Royal House of Britain* qui part de Juda et va sans interruption jusqu'à la reine Élisabeth II. Ce tableau établit, comme James Anderson, que toutes les maisons souveraines européennes descendent de David.

Ajoutons que le pasteur W.R. Morgan a publié *Saint Paul en Bretagne ou les origines du Christianisme britannique*.

Saint Paul, dans sa *Lettre aux Romains* (xv, 24, 28) parle de voyages en Espagne. C'est de ce pays qu'il serait passé dans les Îles Britanniques. Le *National Message* cite trente quatre auteurs et titres d'ouvrages sur les ascendances israélites de la Grande-Bretagne (p. 2 et 61-63).

Un autre pasteur protestant, Ithel, a édité les *Annales Cambrial* qui donnent la généalogie d'Owen ; et que deux autres auteurs, le Colonel Gawler et H.H. Pain's ont étudié la postérité de Dan. Enfin, Sharon Turner, dans son *Histoire des Anglo-Saxons* fait descendre Odin de Jupiter, qui ne serait autre que Juda.

Jean Moncreiffe et Don Pottinger ont publié *Blood Royal* qui a eu plusieurs éditions depuis 1956.

Enfin tout le puissant mouvement du *National Message* travaille depuis longtemps à convaincre le peuple anglais qu'il est l'héritier d'Israël, en publiant revues, brochures, etc...

LES PRÉTENTIONS ANGLAISES

Je crois utile de vous citer le chapitre IX de l'ouvrage du pasteur Milner, extrait de *La Maison Royale de Grande Bretagne, une dynastie qui dure*, chapitre intitulé, *Eglise et État sous la même autorité, descendant à la fois de David et d'Aaron* : "La conséquence immédiate de ce qui vient d'être dit dans le chapitre précédent est d'établir la chose suivante aussi étonnant que cela puisse paraître, notre Roi est l'Oint du *Seigneur* à la fois comme prêtre et comme roi, dans les deux cas par droit de succession, et pour accomplir la promesse de ministère perpétuel faite de manière identique aux lignées de David et d'Aaron.

"Le mariage de Mathias II avec la fille de Simon le Juste introduit la lignée sacerdotale dans la généalogie ; si bien que Héli, le père de Marie, et Joseph, le père d'Anne, descendaient tous les deux de la même façon du roi David, le Psalmiste, et d'Aaron, le Grand-Prêtre. Le roi Édouard VII est cent troisième dans la descendance d'Aaron.

"Et l'on peut remarquer, coïncidence tout à fait involontaire, que les rois Tudors qui amenèrent sur le trône d'Angleterre cette lignée hébraïque sacerdotale et royale, ont introduit la *Herse* comme écusson, qui semble être ni plus ni moins que le plastron du grand-prêtre.

"L'*Armilla*, dont on a revêtu le roi lors du couronnement, est exactement la même chose sous une autre forme le nom étant hébreu à peine transformé après tant d'année pour les *Lumières* de Dieu. Ce vêtement fut introduit par les Tudors.

"Ces petits détails sont en harmonie totale avec la descendance d'Henri VII, l'ancêtre royal de notre famille royale actuelle (comme le revendiquent les vieilles généalogies galloises) de la Princesse Anne des lignées de David et d'Aaron.

"En se référant aux arbres généalogiques tabulaires et en remontant à Aaron par Anne et les diverses alliances qui suivirent jusqu'à la famille des Tudors, on verra que la lignée sacerdotale remonte au Prince David à travers cinquante sept lignes différentes ! En prenant la ligne moyenne, on peut le situer à la 105^e place après Aaron.

Le Brigadier Général, Sir Standish Crauford est l'auteur d'une brochure *Our Celtie heritage* (Notre héritage celtique) avec une carte montrant les diverses migrations vers l'Occident des tribus d'Israël.

Tous ces documents établissent incontestablement toutes ces migrations. Deux autres auteurs ont appuyé leurs études sur la Bible

Herbert W. Armstrong, *Les Anglo-Saxons selon la prophétie* et Didier Apartian, *Les Pays de langue française selon la prophétie*. Ils veulent prouver que deux peuples incarnent les dix tribus d'Israël et sont les héritiers de la promesse ; mais qu'Israël n'est pas le peuple juif, que ce dernier n'est que la réunion des deux tribus restées en Palestine lors de la grande migration. L'Angleterre, prétendent-ils, est l'incarnation des promesses spirituelles et matérielles de la descendance de David et les États-Unis d'Amérique du Nord les héritiers de la promesse des réussites matérielles ; la maison royale d'Angleterre incarnant la maison de David.

Le Pasteur W.M.H. Milner dans *The Royal House of Britain an enduring Dynasty* écrit en effet dans son Introduction : "Depuis près de soixante ans un nombre sans cesse croissant de sujets de la Couronne Impériale ont la conviction que les souverains qui la portent descendent en ligne directe des anciens rois bibliques, en accomplissement de la promesse faite à David d'une dynastie éternelle".

Et Herbert W. Armstrong, au bas de son *Tableau chronologique des Souverains de la Maison de David* écrit : "Ce trône restera en Grande-Bretagne jusqu'au SECOND AVÈNEMENT DE JÉSUS-CHRIST, époque à laquelle il reviendra définitivement à Jérusalem".

Les prétentions anglaises sont nettes...

Ajoutons que pour mieux ancrer dans l'opinion populaire ces prétentions, le trône sur lequel se trouve le roi d'Angleterre le jour de son couronnement est établi sur la pierre que l'on assure être celle sur laquelle Jacob aurait eu le songe relaté dans la Genèse (xxviii, 11-22) et *The British-Israël-World Federation* dans son n° 3 de Juillet-Septembre 1980, en reproduit l'image.

RÉFUTATION DE CES PRÉTENTIONS

Les généalogies des auteurs anglais étant exactes, le devoir formel est de combattre ces prétentions religieuses et politiques, car elles sont politiquement fausses et religieusement hérétiques.

Et on le peut d'autant plus facilement que Herbert W. Armstrong reconnaît : "L'histoire de la maison d'Israël semble se borner, d'une façon générale, aux activités des Anglo-Saxons ; néanmoins ces derniers ne constituent point les seuls Israélites, les Français, les Belges, les Suisses et les autres nations européennes préalablement nommées partagent avec les Anglo-Saxons les bénédictions des promesses divines telles qu'elles furent données à la maison d'Israël" (page 24).

Là où nous ne sommes plus du tout d'accord avec cet auteur ni avec les autres historiens et généalogistes anglo-saxons, c'est quand ils prétendent à tort que le roi ou la reine d'Angleterre ont hérité et du SCEPTRE de David et du DROIT D'AÎNESSE.

SEULS LES ROIS DE FRANCE DESCENDENT SALIQUEMENT DE LA TRIBU DE JUDA

Seule la maison royale de France, dans ses branches successives par ordre de primogéniture mâle est l'héritière du droit d'aînesse, par la ligne mâle et cette maison royale a seule hérité valablement et donc légalement du sceptre, car la maison royale d'Angleterre ne descend de la maison d'Israël et de Juda que par les femmes, alors que la maison royale de France en descend par la primogéniture mâle. Ce que montre nettement le grand tableau généalogique du pasteur Milner allant de Juda jusqu'à la reine Élisabeth II. Mais il arrête cette ascendance salique mâle à Charlemagne parce que Hildegarde, la fille de l'Empereur, est l'ancêtre de l'actuelle reine d'Angleterre.

En outre, la maison royale de France descend de David (donc de la maison royale de Juda tout comme la maison d'Angleterre) uniquement par quatre Princesses de la maison de David : Tea-Tephi qui épousa Heremon ; Anna, la cousine germaine de la Très Sainte Vierge Marie et la fille de saint Joseph d'Arimathie par son mariage avec Beli Nouer, dont la fille Bennardim épousa le Roi Lear ; enfin Athildis qui épousa Marcomir IV. La Bible annonçait que la maison de David serait transplantée en Occident ; elle l'a été, en effet, et par droit d'aînesse salique dans la maison royale de France, et Dieu l'a prouvé par les événements.

D'autre part, prétendre que le roi d'Angleterre, ou la reine a hérité du droit religieux des grands-prêtres parce que cette grande prêtrise était une charge héréditaire dans la Maison d'Aaron dont descend la Maison d'Angleterre est absolument faux parce que la grande prêtrise était héréditaire uniquement sur les mâles et jamais sur une tête féminine. D'autre part cette grande prêtrise n'a jamais reposé sur la tête d'un roi de Juda, ni d'un roi d'Israël et les rois de France ne l'ont jamais revendiquée. Le seul droit au sceptre religieux appartient, depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ au seul successeur de Pierre, car le Christ, Fils de Dieu et Dieu lui-même, a dit à Pierre, et par lui à ses successeurs : "Tu es Pierre, et sur cette Pierre Je bâtirai Mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel".

Par les événements et par Ses miracles Dieu a prouvé que seuls les rois de France sont les fils aînés de l'Église, et le Pape Grégoire IX, successeur légitime de Pierre, a bien précisé dans sa lettre à saint Louis que "la tribu de Juda était la figure anticipée du royaume de France".

LE SACRE RÉSERVÉ AUX SEULS ROIS DE FRANCE

Rappelons l'allocution de saint Remy, inspiré, au baptême et au sacre de Clovis : "Apprenez, mon fils, que le royaume des Francs est prédestiné par Dieu à la défense de l'Église romaine qui est la seule véritable Eglise du Christ... Ce royaume sera un jour grand entre tous les royaumes et il embrassera toutes les limites de l'empire romain et il soumettra tous les peuples à son sceptre... Il durera jusqu'à la fin des temps ! Il sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la Foi Romaine. Mais il sera rudement châtié toutes les fois où il sera infidèle à sa vocation..."

Et dans son Testament : "...Cette race royale ...que j'ai choisie pour régner jusqu'à la fin des temps au sommet de la majesté royale..."

L'Eglise avait institué pour les seuls rois de France la cérémonie du sacre qui faisait d'eux les représentants de Dieu dans l'ordre temporel et les chefs de tous les souverains. Elle les avait déclarés - ce qui historiquement était vrai - les fils aînés de l'Eglise. La liturgie spéciale qu'elle avait instituée est très remarquable ainsi que les prières prescrites. Je cite : "Que le roi soit honoré plus que les rois des autres nations... Que les nations le comblent de louanges et célèbrent sa magnanimité"

Et encore : "Qu'il soit le plus puissant des rois... que pour la suite des siècles, il naisse de lui des successeurs à son trône..."

Parlant du roi de France, le pape saint Grégoire le Grand, qui régna de 590 à 604, va jusqu'à écrire : "Le roi reçoit LE SACREMENT DE L'ONCTION. Parce qu'en effet l'onction est un SACREMENT. Et il ajoute : "Que la tête du roi soit donc ointe"^{11[11]}.

C'est ce que Dieu avait solennellement promis par serment à David et à ses successeurs. Très justement, Monseigneur Delassus pouvait écrire : "Le sacre de la sainte ampoule donnait au roi de France LA PRÉÉMINENCE SUR TOUS les autres rois, prééminence reconnue et acceptée ; il faisait du roi salique le roi très chrétien non seulement dans son royaume, mais SUR TOUTE LA TERRE".

Les étrangers, eux-mêmes, reconnaissaient que le roi de France était le premier des souverains. Rappelons, notamment, le Décret de la République de Venise, daté de 1558 qui en donnait la raison : "Parce qu'il est sacré avec une huile venue du ciel".

Bonifacius de Vitalis, juriste italien, écrit : "Quand on nomme le roi simplement, on entend par excellence le roi des Français".

Balde, autre italien, reconnaît : "Ce roi porte la couronne de gloire entre les rois".

Et l'anglais Mathieu Paris déclare : "Il est le roi des rois de la Terre".

Dans les cérémonies diplomatiques, l'ambassadeur du roi de France avait le pas sur ceux de tous les autres souverains, en hommage universel au miracle de la sainte Ampoule.

^{11[11]} Saint Grégoire le Grand : *Commentaire du Premier Livre des Rois*, XVIII, cap 5.

LA MISSION DIVINE DE LA FRANCE

Nombreux sont les papes qui ont reconnu la Mission divine du roi de France. Citons entre autres :

Anastase II (496-498) écrit à Clovis : "Soyez pour l'Église une colonne de fer... Le défenseur de l'Eglise".

Étienne II (752-757), au temps de Pépin, de Carloman et de Charles, déclare : "Je vous ai choisis pour mes fils adoptifs afin de défendre contre leurs ennemis la cité de Rome, le peuple que Dieu m'a confié... Selon la promesse reçue de Notre-Seigneur et Rédempteur, je distingue le peuple des Francs entre toutes les nations".

Saint Paul 1^{er} (757-767) appelle la France : "Nation Sainte, Sacerdoce Royal... Vos noms et ceux de vos rois sont écrits dans le ciel et votre récompense est grande devant Dieu et ses Anges"^{12[12]}.

Saint Grégoire VII le Grand (1075-1085) : "Les rois de France sont autant au-dessus des autres souverains que les souverains sont au-dessus des particuliers".

Alexandre III (1159-1181) : "La France est un royaume béni de Dieu, dont l'exaltation est inséparable de celle du Saint-Siège".

Innocent III (1198-1216) : "Les triomphes de la France sont les triomphes du Siège Apostolique, le mur inexpugnable de la Chrétienté".

LA TRIBU DE JUDA ÉTAIT LA FIGURE ANTICIPÉE DU ROYAUME DE FRANCE

Grégoire IX (1227-1241) écrit à saint Louis : "Dieu choisit la France DE PRÉFÉRENCE À TOUTES LES NATIONS DE LA TERRE pour la protection de la Foi Catholique ; pour ce motif LA FRANCE EST LE ROYAUME DE DIEU MÊME. LES ENNEMIS DE LA FRANCE SONT LES ENNEMIS DU CHRIST... LA TRIBU DE JUDA ÉTAIT LA FIGURE ANTICIPÉE DU ROYAUME DE FRANCE... LE RÉDEMPTEUR A CHOISI LE BÉNI ROYAUME DE FRANCE COMME L'EXÉCUTEUR SPÉCIAL DE SES DIVINES VOLONTÉS..."

Pie VI, dans son Allocution au Consistoire secret du 17 juin 1793 sur l'assassinat de Louis XVI écrit : "Le Roi Très Chrétien Louis XVI a été condamné au dernier supplice par une conjuration impie, et ce jugement s'est exécuté. Nous vous rappellerons en peu de mots les dispositions et les motifs de cette sentence. La Convention nationale n'avait ni droit ni autorité pour la prononcer. En effet, après avoir aboli LA MONARCHIE, LE MEILLEUR DES GOUVERNEMENTS, elle avait transporté toute la puissance publique au peuple, qui ne se conduit ni par raison, ni par conseil, ne se forme sur aucun point des idées justes, apprécie peu de choses selon la Vérité, et en évalue un grand nombre d'après l'opinion ; qui est toujours inconstant, facile à être trompé, entraîné à tous les excès..."

Et le Souverain Pontife passe au crible tous les principes des philosophes et la devise de la Révolution : Liberté, Égalité, et il tient à préciser : "Qui pourra jamais douter que ce Monarque ait été principalement immolé en haine de la Foi et par esprit de fureur contre les dogmes catholiques... Tout cela ne suffit-il pas pour autoriser à croire et à soutenir sans témérité que Louis est un Martyr ?..."

Et s'adressant à la France, il ajoute douloureusement : "Ah ! France ! Ah ! France ! Toi que nos prédécesseurs appelaient le miroir de la Chrétienté et l'inébranlable appui de la Foi ; toi qui, par ton zèle pour la croyance chrétienne et par ta piété filiale envers le Siège Apostolique, ne marche pas à la suite des nations, mais les précède toutes, combien tu nous es contraire aujourd'hui ! Ah ! encore une fois, France ! Tu demandais toi-même auparavant un roi catholique. Tu disais que les lois fondamentales du royaume ne permettaient pas de reconnaître un roi qui ne fût pas catholique. Et maintenant que tu l'avais, ce roi catholique, c'est précisément parce qu'il était catholique que tu viens de l'assassiner !... Jour de triomphe pour Louis XVI, à qui Dieu a donné et la patience dans les tribulations et la victoire au milieu de son supplice !..." (Acta Pie VI, vol 1, p. 311 et "*Bullarii romani continuatio*", IX, p. 318).

Saint Pie X, le 8 janvier 1905, malgré la persécution religieuse fomentée par la république, tenait à affirmer : "Dieu garde pour la France sa prédilection. La France ne cesse point d'être la Fille Aînée de l'Eglise".

Et le 29 novembre 1911 : "Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims se repentira et retournera à sa première vocation... Les fautes ne resteront pas impunies, mais ELLE NE PÉRIRA JAMAIS LA FILLE DE TANT DE MÉRITES, de tant de larmes..."

A plusieurs reprises, saint Pie X affirma que la royauté serait rétablie en France. Deux fois n'avait-il pas eu l'apparition de la Vierge Très Sainte et Immaculée, dans sa radieuse beauté, tenant en main le Lys de France ! ...

Et Pie XII, de sainte mémoire, lors de l'écroulement de la France en 1940, ne déclara-t-il pas à la radio pour la reconforter dans son désastre : "La France a partie liée avec le Christ qui n'a jamais été vaincu et ne le sera jamais..."

Et le 17 avril 1946 : "Le monde a besoin de la France... Que deviendrait le monde sans la France... !"

Enfin, à l'occasion du cinquième centenaire du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, coïncidant avec la restauration de la cathédrale de Rouen : "Catholiques français..., du sol généreux de ce jardin de l'Europe qu'est la France, germent les héros de la patrie et de la Foi qui, par amour pour leur mère, si sa défense l'exige, savent batailler, souffrir et mourir dans la certitude que les lauriers du triomphe ne sauraient jamais manquer à qui accepte de se sacrifier pour une cause grande et juste.

"Et s'il peut sembler un moment que triomphent l'iniquité, le mensonge et la corruption, il vous suffira de faire silence quelques instants et de lever les yeux au ciel pour imaginer les légions de Jeanne d'Arc qui reviennent, bannières déployées, pour sauver la Patrie et sauver la Foi !"(La Croix, mardi 26 juin 1956, p. 3, col. 6).

^{12[12]} Epist. Pauli Papæ I, coll. Labb. tome IV, col. 187.

LES FAITS MYSTIQUES CONFIRMENT CETTE MISSION

Non seulement les papes ont affirmé le caractère sacré et divin du roi de France, mais combien d'apparitions et de faits mystiques le confirment. Plus de cent d'entre eux annoncent le rétablissement miraculeux du roi de France par la Toute Puissance Divine, car telle est la volonté de Dieu et l'ordre voulu par Lui.

Citons seulement sainte Jeanne d'Arc, qui incarna la plus transcendante intervention divine dans l'histoire d'un peuple, et aussi la plus bouleversante et émouvante. A Vaucouleurs, s'adressant à Baudricourt, pour le décider à lui donner une escorte afin qu'elle puisse aller trouver Charles VII à Chinon : "Le Royaume n'appartient pas au Dauphin, il appartient à mon Seigneur (Dieu). Cependant MON SEIGNEUR VEUT QUE LE DAUPHIN DEVIENNE ROI ET QU'IL TIENNE LE ROYAUME EN COMMANDE".

A Chinon, ayant attiré le Dauphin à part, elle lui répète la prière secrète qu'il a faite à Dieu et lève ainsi tous les doutes de Charles VII quant à sa propre légitimité et pour bien marquer qu'elle lui parle AU NOM DE DIEU, ELLE LE TUTOIE : "Je te le dis, de la part de Messire (Dieu), tu es le vrai héritier de France et fils du Roi !"

Après avoir donné à Charles VII les preuves de sa mission, elle lui révèle les desseins et les volontés de Dieu sur le Royaume et, ce faisant, proclame "TOUTE LA SUBSTANCE DU DROIT PUBLIC CHRÉTIEN ET LA ROYAUTÉ UNIVERSELLE DU CHRIST". Elle s'adresse alors non seulement au roi mais à toute la cour afin de prendre tous les assistants à témoin, mais s'adressant au Roi publiquement, elle ne le tutoie plus bien qu'elle parle au nom de Dieu : "Vous mande par moi le Roi des Cieux que vous serez sacré et couronné à Reims et que vous serez lieutenant du Roi des Cieux qui est Roi de France!"

Peut-on proclamer avec plus de force et plus solennellement la Royauté Universelle du Christ et la Mission divine du Roi de France !

Et elle ajoute : "Le Dauphin sera roi malgré ses ennemis et moi je le conduirai à son sacre".

Elle écrit au duc de Bourgogne, pour le faire rentrer dans le devoir : "Tous ceux qui guerroyent au Saint Royaume de France guerroyent contre le Roi Jésus, Roi du Ciel et de tout le Monde !"

Enfin, au roi d'Angleterre qui veut usurper le Royaume de France. Et ce faisant, INSPIRÉE, elle répond à la question qui fait l'objet de cette conférence : "Jhésus ! Maria ! Roi d'Angleterre, et vous duc de Bedford qui vous dites régent du Royaume de France, faites raison au roi du Ciel de SON sang royal... Elle est venue de par Dieu réclamer le sang royal !"

Que signifierait cette affirmation si elle n'avait pas pour but de proclamer que la race des rois de France est bien apparentée à Notre-Seigneur et à Sa Très Sainte Mère, que cette race n'est autre que celle même du Christ !...^{13[13]}

Un théologien éminent, le Père Clérissac, qui a beaucoup étudié *La Mission de Jeanne d'Arc*, puisque c'est le titre d'un de ses ouvrages, écrit : "La prédominance du Sacre royal dans les pensées de Jeanne d'Arc... Le Sacre toujours présent à la pensée de Jeanne nous révèle l'objet adéquat de sa mission, qui fut de rappeler au monde... qu'il y a une Politique Surnaturelle de Dieu, réellement agissante, dominant la politique des pouvoirs terrestres, et un Droit Chrétien qui applique et maintient la loi essentielle de cette Politique, à savoir le salut des peuples par l'Eglise du Christ... A ses yeux, c'est le Sacre qui faisait du roi, au sens féodal et chrétien, l'Homme de Dieu... Une glorieuse vassalité les lie (les souverains chrétiens) au Christ Pantocrator, et leur pouvoir devient un des ressorts de son Empire. Ils Lui inféodent leur puissance, mais c'est pour la voir changée en une lieutenance plus auguste que leur droit humain puisqu'ils deviennent coopérateurs du Plan surnaturel..."

"C'est donc bien L'Homme de Dieu, L'Homme du Christ qui apparaît ou doit apparaître à partir du Sacre dans le roi. Il est désormais, à sa manière, une image de l'Oint divin, un Christ temporel. Et les peuples chrétiens reconnaissent ce reflet du Christ en sa personne.

"On le voit, le roi terrestre est tellement entré aux yeux du peuple chrétien dans la lumière du Roi divin, qu'il y a presque disparu : c'est l'avènement du seul Roi éternel que le peuple acclame dans le Sacre.

^{13[13]} R. P. Jean-Baptiste-Joseph Ayroles, le grand historien de Jeanne d'Arc, *La Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, *La Libératrice*, p. 74, qui cite la *Chronique de la Pucelle*. Cette chronique fut imprimée pour la première fois en 1661 par Denys Godefroy, dans la collection des historiens de Charles VII. Vallet de Viriville dans un long mémoire, dont la lecture occupa six séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, en a prouvé l'authenticité et publia son mémoire en tête de son édition de la *Chronique de la Pucelle* en 1859. Le Père Ayroles écrit : "C'est une œuvre de longues, de minutieuses, de patientes recherches, de grande sagacité paléographique, par laquelle le Professeur à l'Ecole des Chartes a bien mérité des amis de la Pucelle" (p. 62). Depuis cette étude, Monsieur Boucher de Molandon a établi que les deux auteurs de cette chronique étaient Guillaume Cousinot, célèbre avocat devenu chancelier du duc d'Orléans puis Président à mortier au parlement par le roi Charles VII, et son fils Guillaume II Cousinot, seigneur de Montreuil, "Administrateur, diplomate, homme d'épée, Montreuil fut surtout un des conseillers préférés de Charles VII et de Louis XI". Donc des contemporains de la Pucelle et bien placés pour connaître les faits, ce qui donne une valeur indiscutable à leur œuvre. Ajoutons que Guillaume Cousinot I avait écrit - je cite le titre complet de cette œuvre - : "Geste des nobles François, descendus de la royale lignée du noble roy Priam de Troye jusques au noble Charles fils du roy Charles, le sixyeme, qui tant fut aimé des nobles et tous autres". P. Ayroles, t. III, p. 61 et sv.

La chronique de Tournai donne le même texte ainsi que les manuscrits 5.699 et 5.001 du fonds français de la Bibliothèque nationale, de même que le Journal du Siège d'Orléans et la chronique de Mathieu Thomassin. Tous documents reproduits par le P. Ayroles dans le t. III de *La Vraie Jeanne d'Arc* aux p. 220, 260, 612 et 621. Le greffier de La Rochelle reproduit le texte des Cousinot, cité également p. 204.

"La bienheureuse Jeanne d'Arc a été pénétrée de toute la grande idée du Sacre, elle a donc été la véritable messagère de la politique divine... Pour elle, le roi de France n'étant que le feudataire du Roi du Ciel, c'est l'autorité du Roi du Ciel qui est en jeu, et son honneur... Dans l'esprit de Jeanne... le fief de la Providence divine, le fief de Jésus-Christ, c'est la France..."^{14[14]}

Reconnaissance et proclamation éclatante, répétons-le, de la Royauté Universelle du Christ. Le Sacre donnait au seul roi de France, ainsi que le déclare saint Thomas d'Aquin, *un certain caractère de sainteté*, que Dieu confirma en lui accordant le pouvoir de guérir miraculeusement les écrouelles, mais seulement à partir du Sacre.

Le roi saint Louis déclarait sa fonction royale *un Sacerdoce*, et c'est précisément parce qu'il la considérait comme telle que dans son Ordonnance Royale de 1254 (article 39) il prescrit : "Nous voulons que soit étroitement gardée et retenue LA PLÉNITUDE DE LA PUISSANCE ROYALE, CAR UN SACERDOCE CRÉE DES DEVOIRS PERSONNELS QUI NE SE PARTAGENT PAS".

Oui, très légitimement le roi de France pouvait se dire roi de droit divin.

Très justement l'Abbé Bayot écrit : "La consécration royale rattache le pouvoir royal à la Souveraineté de Jésus-Christ et en fait ainsi *le socle de la Monarchie Divine* laquelle est unique et universelle. C'est la sanctification de cet organe et de cette fonction"^{15[15]}.

DÉFINITION DE LA ROYAUTE EN FRANCE

Jeanne d'Arc, plus que tout autre Français, avait compris le caractère sacré du roi et donc toute l'importance du Sacre : "Le roi appartenait à la France et la France appartenait au roi", écrit très justement le Bénédictin Dom Besse^{16[16]}.

"Le roi lui devait le service d'un gouvernement ferme, sage et chrétien. La France lui donnait toute sa fidélité et son dévouement. L'Eglise, en consacrant cette union, lui donnait un nouveau droit au respect public. Ceux qui auraient tenté de le rompre se seraient rendus coupables d'un sacrilège. Le sacre faisait du Prince un homme ecclésiastique, sa Souveraineté apparaissait comme une fonction sainte".

Cette étude nous permet de vous donner la définition de la Royauté en France :

La royauté en France est de choix divin. Dieu l'a instituée pour défendre l'Église et assurer le règne universel du Sacré-Cœur et du Cœur Immaculé de Marie sur le monde et du Saint-Esprit dans les intelligences. Il la conserve par la loi salique grâce à laquelle le souverain est toujours issu de la race du Christ, élue par le Seigneur au temps de David et confirmée par saint Remy et sainte Jeanne d'Arc. Il la gouverne en se réservant de choisir comme roi dans cette race le plus saint et le plus digne de régner, la loi de primogéniture mâle s'appliquant normalement hors le cas de choix divin. Le souverain est donc roi par la Grâce de Dieu et non par l'autorité du Siège Apostolique.

A Dieu revient le choix,
au Sacerdoce le Sacre,
au peuple le filial consentement.

LE SAINT PAPE ET LE GRAND MONARQUE

C'est la seule explication satisfaisante - mais combien fulgurante - de la Mission divine du Roi Très Chrétien et de la France comme aussi de la prédilection du Christ, de la Très Sainte Vierge et de l'Archange saint Michel à l'égard du Roi de France et de son Royaume. Il n'en est pas de plus belle, de plus pure et de plus glorieuse.

Le prophète Jérémie (chapitre xxxiii) annonce le Grand Monarque : "Voilà que les jours viennent, dit le Seigneur, et Je susciterai dans la maison de David le germe de la justice ; un roi régnera et il sera sage et il rendra le jugement et la justice sur la terre".

A son tour, le prophète Ezéchiel (chapitre xxxvii) annonce le Saint Pape et le Grand Monarque : "Je n'en ferai plus qu'un seul peuple sur la terre... et un seul roi les commandera à tous... un seul pasteur les conduira".

Zacharie décrit les deux personnages aux chapitres iv, ix, et vi : "L'Ange me dit : Que vois-tu ? Je répondis : il y a un chandelier d'or et il y a près de lui deux oliviers, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche... Que signifient ces deux oliviers, les deux rameaux d'olivier qui font couler l'or dans les canaux d'or ? Ce sont les deux oints qui se tiennent devant le Seigneur de toute la terre".

Il décrit le roi : "Il annoncera la paix aux nations et il dominera d'une mer à l'autre, depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre".

Et à nouveau le Grand Monarque et le Saint Pape : "Voici un homme dont le nom est GERME... Il bâtira le Temple de l'Éternel ; il portera les insignes de la Majesté, il s'assiéra et dominera sur son trône. Le sacrificateur, le grand prêtre sera aussi assis sur son trône et une parfaite union régnera entre l'un et l'autre".

Saint Jean, dans son *Apocalypse* (iii, 7) écrit : "Voici ce que dit le Saint et le Véritable, qui a la clef de David, qui ouvre, et personne ne ferme ; qui ferme et personne n'ouvre".

^{14[14]} R. P. Clérissac : *Mission de Sainte Jeanne d'Arc*, p. 24, 35, 50 à 53, 92, 93.

^{15[15]} Abbé Bayot : *Étude pour le deuxième centenaire de la mort de Louis XV*, 1974.

^{16[16]} Dom Besse : *Eglise et Monarchie*, p. 240 et 255.

Et le Vénérable Barthélemy Holzhauser explique : "Il est dit ici que le Christ a la CLEF DE DAVID, parce que David et son règne furent la figure de Jésus-Christ et de son royaume" comme aussi le règne du Grand Monarque en sera également la figure. Et le même auteur inspiré, décrivant le règne de ce Roi Très Chrétien, précise : "Bien que dans le cinquième âge nous ne voyions partout que les calamités les plus déplorables : tandis que tout est dévasté par la guerre ; que les catholiques sont opprimés par les hérétiques et les mauvais chrétiens ; que l'Eglise et ses ministres sont rendus tributaires ; que les principautés sont bouleversées ; que les monarques sont tués... et que tous les hommes conspirent à ériger des républiques, il se fait un changement étonnant par la main du Dieu Tout-Puissant, tel que personne ne peut humainement se l'imaginer. Car ce monarque puissant, qui viendra comme envoyé de Dieu, détruira les républiques de fond en comble; il soumettra tout à son pouvoir (*sibi subjugavit omnia*) et emploiera son zèle pour la vraie Eglise du Christ. Toutes les hérésies seront reléguées en enfer. L'Empire des Turcs sera brisé, et ce Monarque régnera en ORIENT et en OCCIDENT. Toutes les nations viendront et adoreront le Seigneur leur Dieu dans la vraie foi Catholique et Romaine. Beaucoup de saints et de docteurs fleuriront sur la terre. Les hommes aimeront le jugement et la justice. La paix régnera dans tout l'univers, parce que la puissance divine liera satan..."

Supplions donc le Sacré-Cœur d'accorder au monde l'arrivée du Saint Pape et du Grand Monarque, car EUX SEULS rétabliront l'ORDRE VOULU par Dieu en détruisant la démocratie et les républiques qui assurent le règne de Lucifer.

ANNEXE

JUIFS ET CHRÉTIENS, DEMAIN ?

Allocution du Cardinal Jean-Marie LUSTIGER
Archevêque de Paris,

à l'occasion de la remise du Prix Nostra Aetate que lui a décerné, conjointement au Grand Rabbin Sirat, le Centre pour la Compréhension entre Juifs et Chrétiens (CCJU) de l'Université du Sacré-Cœur, à Fairfield, Connecticut (USA), le 20 octobre 1998.

ADRESSE

Combien suis-je ému d'être accueilli en cette célèbre et vénérable synagogue de New York, déjà centenaire ! De cela, je remercie vivement M. le Président Robert M. Berend et M. le Rabbin Allan Schranz. Je tiens également à remercier de leur présence mon ami le Cardinal John O'Connor, Archevêque de New York, et M. Richard Duqué, Consul Général de France à New York.

Cher M. le Rabbin Ehrenkranz, cher M. le Président Anthony Cernera et vous tous, responsables du Centre pour la Compréhension entre Juifs et Chrétiens de l'Université du Sacré-Cœur de Fairfield, je vous remercie d'avoir voulu m'attribuer le prix "Nostra Aetate", que vient de me remettre avec tant de délicatesse Maître Samuel Pizar ; en m'associant à M. le Grand Rabbin René-Samuel Sirat dont je me sens si proche par l'amitié et le respect que je lui porte. Sa présence ajoute encore à l'honneur que vous me faites. Votre choix me touche plus que vous ne pouvez l'imaginer. Puisse le Seigneur bénir vos efforts et votre travail.

Si un tel événement peut prendre place ici, aux États-Unis, ce n'est pas sans raison. Vous connaissez les conditions particulières que l'histoire et la culture des États-Unis ont ménagées aux relations entre Chrétiens et Juifs, en regard de la vieille Europe et de ses drames. Intuitivement, il me semble que, pour le moment, vous seriez à même de recueillir, avec plus de liberté que ne le peuvent Chrétiens et Juifs d'Europe où les plaies du passé sont encore à vif, le travail en profondeur accompli partout dans le monde, dans le vieux continent comme en Israël^{17[17]}.

Dès la prochaine année, j'inviterai les Catholiques de Paris à prier en même temps que les communautés juives au Yom HaShoah - le Jour de la Shoah, 13 avril 1999, 27 Nissan 5759 - en esprit de pénitence et en acte de foi au Seigneur des vivants et des morts. Peut-être ce que nous ferons à Paris pourra-t-il aussi être fait ailleurs et en particulier à New York ?

Puis-je, avec vous, faire un pas de plus et m'interroger sur l'avenir des relations entre Juifs et Chrétiens ? Il m'est impossible d'effacer de mon esprit et de mon cœur la somme des malheurs dont les persécutions marquent la mémoire juive. Mais je tenterai d'explorer quelques-unes des oppositions et des rencontres, voire des convergences contradictoires de la conscience juive et de la conscience chrétienne depuis deux millénaires. Car cette clarification préalable est nécessaire pour entreprendre un dialogue nouveau qui ne répète pas les controverses des siècles passés.

De nouvelles relations entre Juifs et Chrétiens ?

Un demi-siècle s'est écoulé depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale et la création de l'État d'Israël. Au moment d'aborder le troisième millénaire de l'ère chrétienne, une nouvelle époque de l'histoire de l'humanité a commencé. Les relations entre les Juifs et les non-Juifs apparaissent, depuis cinquante ans, profondément modifiées.

Géographiquement, d'abord. Le plus grand nombre des Juifs établis, parfois depuis plus de deux millénaires, dans des contrées devenues pays d'Islam, est retourné en Israël ou a émigré dans les pays de culture occidentale, en majorité chrétienne. Par ailleurs, beaucoup des survivants des Juifs d'Europe et de l'ancienne Union soviétique l'ont quittée ou continuent d'émigrer. Ces mouvements de populations, amorcés dès la fin du XIX^e siècle, font des États-Unis d'Amérique la nation où réside aujourd'hui le plus grand nombre de Juifs, davantage même qu'en Israël. La France est le seul pays d'Europe où une communauté relativement nombreuse s'est maintenue et reconstituée grâce à l'immigration des Juifs séfarades d'Afrique du Nord.

^{17[17]} Vous avez en main la Déclaration Nostra Aetate, solennellement adoptée par le Concile œcuménique de Vatican II, le 28 octobre 1965, ainsi que la Déclaration des Évêques de France (Documentation Catholique, 19 octobre 1997, n° 2163, pp. 870-874 ; cf. Sens, 1997 n° 11, pp. 419-424), rendue publique le 30 septembre 1997 au mémorial de Drancy, d'où partit vers les camps d'extermination la quasi-totalité des soixante-quinze mille victimes juives résidant en France.

Vous connaissez aussi, dans son original en langue anglaise, la Déclaration du Saint-Siège publié au Vatican le 12 mars 1993, sous le titre : "Nous nous souvenons. Une réflexion sur la Shoah" (Documentation Catholique, 5 avril 1998, n° 2179, pp. 336-340 ; cf. Sens, 1998 n° 8/9, pp. 358-367).

Je veux évoquer, enfin, la Conférence du Cardinal Edward Idris Cassidy, prononcée à Washington, le 15 mai 1998, devant l'American Jewish Committee (Documentation Catholique, 5 juillet 1998, n° 2185, pp. 630-636).

Ces quatre textes s'éclairent mutuellement et rappellent faits et circonstances que je ne reprendrai pas ici.

Ces déplacements géographiques correspondent à des transferts culturels et spirituels, mais aussi à de nouveaux types de relations entre Juifs et Chrétiens. Sans doute n'a-t-on pas encore suffisamment perçu en Europe l'important travail de confrontation qui s'opère actuellement dans votre nation. Les Européens ignorent encore, pour la plupart, la rencontre américaine entre la culture juive et les cultures chrétiennes. Cette symbiose a, pour une part, pris le relais des anciens foyers de culture qui ont fait le prestige de Prague, Varsovie, Vilno, Vienne, Berlin, et de tant de villes universitaires allemandes, sans oublier Paris et Londres. Elle recueille désormais les voix yiddish qui s'élevaient des shtetl de Pologne, de Russie et des différentes nations de l'Est européen avant la Shoah et les purges stalinienne.

Une histoire culturelle qui courrait du XVIII^e siècle à la fin du nôtre devrait, certes, montrer la place prise par les Juifs et les sources juives dans la culture de la modernité occidentale. Elle devrait aussi manifester le renouvellement des relations entre Juifs et Chrétiens depuis 1948, notamment aux USA, et sans doute faut-il dire à New York. Dans les faits, les Juifs vivent aujourd'hui, respectés, au milieu des Chrétiens occidentaux, cependant que le jeune État d'Israël est immergé dans les nations musulmanes.

Ce bouleversement des conditions concrètes de l'existence juive est contemporain d'une mutation d'un tout autre ordre : l' "aggiornamento" voulu par le concile Vatican II dans l'Église catholique, conduite à dépasser résolument les exclusivismes des anciennes cultures européennes. Le carcan des sentiments nationaux et des déterminismes politiques, durci au long des siècles, avait trop longtemps enserré son dynamisme spirituel dans les limites de ses références européennes.

Les immenses changements économiques et politiques actuellement en cours constituent le fond de civilisation et de liberté sur lequel s'inscrivent les deux bouleversements évoqués : l'évolution de la condition Juive et le **renouvellement de l'Église catholique**^{18[18]}.

Une page de l'histoire de l'humanité est en train de se tourner. Les Catholiques, après tout, n'ont fait qu'obéir à cette parole de Jésus qui expose le commandement

"Tu ne commettras pas de meurtre" ;

"Quand tu vas présenter ton offrande à l'autel, si tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel et va d'abord te réconcilier avec ton frère, puis, viens alors présenter ton offrande" (Matthieu v, 23-24) ;

"Si tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi..." :

ces paroles évangéliques ne prennent pas en considération ce que tu penses de toi-même, ni les arguments par lesquels tu voudrais te justifier ou protester de ton innocence. Elles prennent acte de la blessure de l'autre, celle de ton frère, telle que l'autre, ton frère, la ressent.

Dans les relations entre les Chrétiens et les Juifs, les Chrétiens ont ouvert leurs yeux et leurs oreilles à la douleur et à la blessure juives. **Ils acceptent d'en être désignés comme responsables ; ils veulent porter ce fardeau sans le rejeter sur d'autres.** Ils n'ont pas cherché à s'innocenter. Ils n'ont pas demandé le pardon des victimes car ils savent que Dieu seul pardonne les péchés, ainsi que l'affirme l'Évangile (Matthieu ix, 6) ; Lui seul, Dieu, sonde les reins et les cœurs ; et Lui seul est le juge. "Ne jugez pas (sous-entendu : à la place de Dieu) et vous ne serez pas jugés (sous-entendu : par Dieu)" dit encore Jésus (Matthieu vii, 1).

Au nom de la vérité, les Chrétiens demandent aux Juifs de partager avec eux leur examen de conscience. Dans la Déclaration de repentance des Évêques français à Drancy, le 30 septembre 1997, nous n'avons pas voulu développer le rôle joué par de nombreux Catholiques dans le sauvetage d'un certain nombre de Juifs de France. Serge Klarsfeld l'a, en effet, mis en évidence : si, en France, il y eut parmi les Juifs un bon nombre de survivants, c'est notamment, mais non exclusivement, grâce aux Chrétiens et tout particulièrement au clergé. Certains ont reproché à la Déclaration de Drancy de n'avoir pas davantage souligné cet aspect des choses. Mais, comment aurions-nous pu alors ne pas céder - même inconsciemment - à la tentation de nous justifier nous-mêmes ?

Quand les autorités de Yad Vashem ont institué la reconnaissance des "Justes parmi les Nation", elles ont entrepris, au nom du peuple juif, de poser un geste de vérité. Marek Halter a voulu, par le livre et le film, se souvenir aussi de ces œuvres de justice.

N'est-ce pas aussi la signification de cette "Association française pour l'hommage aux Justes parmi les Nations", récemment créée à l'initiative de M. Jean Kahn, président du Consistoire central de France ? Elle a inauguré, le 2 novembre 1997, à Thonon-les-Bains, "la Clairière des Justes" au milieu de laquelle se dresse un mémorial destiné à pérenniser l'action des hommes et des femmes qui, au mépris de leur vie, ont sauvé des milliers de Juifs des camps de la mort. A l'occasion de cette manifestation, j'ai adressé le message suivant aux participants :

"Les Justes demeurent cachés.

Ils le furent par nécessité lorsqu'entre 1940 et 1944 leur courage sauva des milliers de Juifs des camps de la mort.

^{18[18]} Les Déclarations ecclésiastiques autorisées, citées il y a un instant, accomplissent un retour sur le passé. Elles mettent **fin à l'enseignement du mépris**. Elles orientent nos esprits vers l'avenir, ainsi que le souhaite le pape Jean-Paul II dans sa lettre au Cardinal Cassidy pour approuver le document romain :

"Puisse... la mémoire... jouer son rôle nécessaire dans le processus de construction d'un avenir dans lequel l'indicible iniquité de la Shoah ne sera jamais plus possible. Puisse le Seigneur de l'histoire guider les efforts des Catholiques et des Juifs, et de tous les hommes et femmes de bonne volonté, en sorte qu'ils travaillent ensemble à un monde de respect authentique pour la vie et la dignité de tout être humain, puisque tous ont été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu" (Documentation Catholique, 5 avril 1998, n° 2119, p. 336 ; cf. Sens, 1998 n° 8/9, p. 358).

Beaucoup le sont aujourd'hui, méconnus ou ignorés ; certains à jamais oubliés. Mais leur lumière brille aux yeux de Dieu : elle réchauffe le cœur des survivants qui peuvent se souvenir.

Je me souviens de ceux qui m'ont fourni des faux papiers. Je me souviens de ceux qui m'ont aidé à passer la ligne de démarcation^{19[19]}. Je me souviens de ceux qui m'ont prévenu du risque d'une prochaine arrestation. Je me souviens de ceux qui m'ont hébergé sans poser de question. Je me souviens de ceux à qui j'ai fait confiance et qui ne m'ont jamais trahi. Je me souviens de ce qu'ils ont fait pour moi dans ces moments de déréliction, sans rien me demander en échange.

Je ne me souviens ni de leur nom, ni même toujours de leur visage.

Pourrais-je seulement les reconnaître aujourd'hui, s'ils sont encore vivants ?

La liste de ceux à qui le titre de "Juste des Nations" a été décerné nous émeut, et tout autant le souvenir de si nombreux inconnus à qui jamais nous ne pourrions dire merci.

Pérenniser leur mémoire est pour notre génération un devoir à l'égard de la suivante. Car les Justes donnent la preuve que si, du cœur de l'homme, le pire peut toujours sortir, le meilleur le peut aussi".

Ces gestes de reconnaissance mutuelle nous permettent de nous interroger d'une manière plus sereine sur la violence, sans cesse renaissante, faite à Israël par l'antijudaïsme païen de l'Antiquité, puis par l'antijudaïsme des Chrétiens aux conséquences tragiques dans l'Europe médiévale ou moderne, jusqu'à l'antisémitisme néo-païen de l'époque contemporaine.

Il serait illusoire d'imaginer qu'il suffit de prôner la tolérance, voire même d'y éduquer, pour supprimer les sources de l'incompréhension et du rejet. Il faut encore que nous puissions identifier ensemble les causes de cette **tension dramatique**.

Décider de nous comprendre et de nous aimer exige de reconnaître ce qui, encore, nous **sépare** et qu'il ne dépend pas de la volonté des hommes de supprimer.

Je vous propose de jeter un rapide regard historique sur les rapports symétriques des Juifs et des Chrétiens, premièrement, à l'élection,

deuxièmement, au temps de l'histoire,

troisièmement, à l'universalité du genre humain.

Je voudrais ainsi contribuer à la découverte de perspectives neuves et à des attitudes délibérément constructives.

1. L'ÉLECTION ET LA JALOUSIE

C'est probablement l'Assemblée de Jamnia en 90 qui exclut de la synagogue les Juifs devenus disciples de Jésus. Bien auparavant, dès les années 50 à 60 de notre ère, Saül de Tarse, Paul, avait voulu éveiller la "jalousie" de ses frères pharisiens à l'égard des païens devenus disciples du Messie. Comme il l'écrit aux Romains (xi, 14), il avait "l'espoir d'exciter la jalousie de ceux de sa chair". Sous sa plume, cette expression évoque l'émulation dans la fidélité à l'élection du Dieu vivant et non l'envie orgueilleuse et meurtrière. La "jalousie" attendue par Paul n'est pas la jalousie mortifère des fils de Jacob à l'égard de leur frère Joseph (Genèse 37), mais la jalousie divine qui est le visage brûlant d'une prédilection aimante.

C'est même là pour l'Apôtre Paul la clé de l'histoire de l'élection, de l'Alliance et du salut : "la mise en réserve de l'élu" comme un "reste" pour la réconciliation du monde tout entier. Dans une mise à l'écart et en réserve, l'Écriture, notamment les prophètes Isaïe et Daniel^{20[20]}, reconnaît l'action de Dieu qui fait jaillir une "bouture", un rejeton (néçer) de la racine sainte, afin de se réconcilier le monde et de le faire passer de la mort à la vie (cf. Romains, xi, 15).

Cette double signification de la "jalousie" dans la Bible, selon qu'il s'agit d'une prétention des hommes ou de la prévenance divine, provoque à une double lecture et à une double pratique de l'histoire. Pour les hommes, la jalousie est une caricature de l'amour. Cette jalousie veut l'emprisonner et finalement l'exclut. En Dieu, la jalousie révèle l'absolu de l'amour, la préférence de l'élection, l'intransigeance de la fidélité jusque dans l'abandon. La jalousie des hommes mène à la destruction de l'objet aimé ; la jalousie de Dieu va jusqu'à rendre vie, au-delà du châtement, à jamais.

Ce qui s'est passé en deux millénaires entre Juifs et Chrétiens est **un drame de jalousie humaine déguisée en jalousie divine**. Ce zèle jaloux, humain, trop humain, a pris un masque différent selon qu'il s'agit des Juifs ou des Chrétiens.

1. Pour les Chrétiens, la jalousie à l'égard d'Israël a très vite pris la forme d'une revendication d'héritage. **Éliminer** l'autre si proche et pourtant si différent ! La substitution de Jacob à Ésaü, du cadet à l'aîné, a pu servir de justification. Mais que faire du meurtre simulé de Joseph par ses frères, de l'escamotage du cadet pour garder le privilège de l'amour du père ? Qui est qui en ces figures bibliques ?

Plusieurs paraboles de Jésus évoquent cette question de l'héritage et de son appropriation. L'une d'entre elles, particulièrement rude, décrit le cas du meurtre du Fils bien-aimé, de l'aîné, de l'unique, selon l'équivalence des deux notions, puisque le premier-né est à ce titre unique. La parabole (Marc, xii, 1-12) raconte le meurtre de ce Fils par ceux à qui la vigne est seulement confiée. Ils désirent, en effet, s'en emparer. Étonnante amphibologie et redoutable avertissement de cette parabole pour qui veut aujourd'hui l'entendre ! On y lit l'annonce de la mise à mort de Jésus ; on peut aussi y lire celle de la mise à mort d'Israël, Fils bien-aimé.

^{19[19]} Elle séparait la France en deux zones : celle occupée par les Allemands et celle demeurée sous l'autorité du gouvernement de Vichy.

^{20[20]} Cf. Isaïe xi, 1 ; Lx, 21 et Daniel xi, 7.

Les païens devenus chrétiens eurent accès à l'Écriture sainte et aux fêtes juives. Mais un mouvement de jalousie humaine, tout humaine, les menait à rejeter à la marge, ou à l'extérieur, les Juifs. La première évangélisation des Apôtres Pierre et Paul avait voulu associer les païens à la grâce du peuple juif. En célébrant cette réalisation des promesses messianiques, les premiers apôtres avaient libéralement offert de laisser aux païens un statut particulier (Actes xv, 5-35) à côté des Juifs. Mais le nombre et la puissance des païens convertis dans l'Église du Messie bouleversèrent, renversèrent l'ordre de la dispensation du salut. Ce mouvement tendait à vider de son contenu concret, charnel, historique, l'existence juive et concevait la vie de l'Église, dans le présent de l'histoire, sous la figure d'un accomplissement final de l'espérance et de la vie juive. Ainsi se développa la "**théorie de la substitution**".

Lorsque Paul avait parlé des Juifs et des non-juifs, il avait déclaré "Il n'y a plus ni le Juif ni le Grec, ni l'esclave ni l'homme libre, ni l'homme ni la femme" (Galates iii, 28 ; cf. aussi I Corinthiens xii, 13). Il ne niait pas le temps besogneux de l'attente et de l'histoire où s'accomplit l'œuvre de la rédemption. Mais il annonçait d'une manière fulgurante l'achèvement du dessein de Dieu dans le Messie et l'entrée de tous les peuples dans la gloire de la Résurrection.

Les Juifs et les Nations, ce sont des catégories bibliques. Mais où sont les Chrétiens ? La façon antique de parler distinguait les Juifs chrétiens et les goyim chrétiens. Nous en trouvons encore la trace dans l'antique mosaïque romaine (422-430) de la basilique Sainte-Sabine : de part et d'autre de la dédicace, deux figures, deux femmes âgées, voilées, tenant un livre, et cette légende *Ecclesia ex circumcissione - Ecclesia ex gentibus*.

L'*Ecclesia ex circumcissione* perdura comme elle put. Mais Constantin ayant garanti aux Chrétiens une tolérance qui équivalait à la reconnaissance du Christianisme dans la vie de l'État, voire d'en faire la religion de l'Empire, les Juifs furent brusquement mis à l'écart. C'était une manière simpliste et grossière de refuser le temps de la Rédemption et son travail d'enfantement, dont l'ultime accomplissement surviendra "à un jour et à une heure que personne ne sait" dit Jésus (cf. Matthieu xxiv, 36). La mythologie de la substitution du peuple chrétien au peuple juif nourrissait une secrète et inassouvable jalousie et rendait légitime une captation de l'héritage d'Israël dont on pourrait multiplier les exemples^{21[21]}.

Cette condition de "**frères ennemis**" conféra un caractère singulier aux relations entre Juifs et Chrétiens pendant les périodes médiévale et même moderne^{22[22]}. Les meilleurs esprits savaient qu'ils recevaient des Juifs l'Écriture et la Révélation et, encore plus, la Source du salut. Dès l'Antiquité, bien des théologiens et des spirituels chrétiens apprirent l'hébreu pour lire l'Écriture dans son texte original et recueillir auprès des rabbins l'enseignement de la plus antique tradition.

Mais en même temps, la jalousie donna un contour affreux à la confrontation avec les Juifs qui récusait la messianité de Jésus autant qu'ils refusaient la dissolution de leurs traditions et de leur fidélité dans la société chrétienne, à leurs yeux païenne. **Cette jalousie poussa de nombreux Chrétiens à des polémiques passionnelles qui nourrirent l'antijudaïsme et préparèrent ses manifestations sanglantes et tragiques, fondées sur les affreuses calomnies des meurtres rituels et de tant d'autres horribles mensonges transmis jusqu'en notre siècle par le Protocole des Sages de Sion et la littérature antisémite.**

2. Faut-il dire que bien des Juifs épousaient une attitude en miroir, une hostilité inverse ?^{23[23]} Ces Chrétiens n'étaient que des goyim ! Leurs revendications étaient illégitimes ! Tout ce qui les concernait et qui les touchait relevait de l'impur. La seule conduite raisonnable dans le temps et la situation de l'exil était de les ignorer, de les renvoyer dans une inexistence spirituelle, indistincte de celle de tous les païens. Pourquoi, aux yeux des Juifs, les Chrétiens auraient-ils eu un titre particulier à la considération, plus que toute autre religion non-juive ?

De surcroît, tout ce qui concernait la foi propre des Chrétiens ne pouvait être compris que comme les symboles de la violence et de la mort dont les victimes étaient les Juifs. Ces emblèmes ne signifiaient plus d'aucune façon ni la miséricorde, ni le pardon, ni l'amour ; ils n'étaient que des signes horribles devant lesquels il valait mieux fermer les yeux, et qu'il ne fallait ni penser ni nommer, signes de mort menaçante et suprême blasphème !

Le parallélisme séculaire des attitudes spirituelles chrétiennes et juives ne peut être poussé, car le rapport de force était totalement inégal. La réciprocité dans l'incompréhension et le mépris n'en demeure pas moins éloquente. Des affinités et des contrariétés significatives apparaissent également dans le rapport des Juifs et des Chrétiens à l'histoire du monde.

2. LE TEMPS DE L'HISTOIRE ET L'HISTOIRE DU MONDE

Nous abordons un autre aspect de la présence bimillénaire des communautés juives parmi les nations chrétiennes. La symétrie des destins des Juifs et des Chrétiens apparaît plus contradictoire encore que leur attitude à l'égard de l'élection.

^{21[21]} Je n'en cite qu'un : la revendication des rois de France d'être descendants de David ; ce qui amena leurs conseillers à faire célébrer leurs sacres suivant le cérémonial prévu pour les rois d'Israël, tel que la Bible nous le rapporte, comme déjà l'avait fait Byzance. Cf. par exemple, **Marquis de La Franquerie, Ascendances Davidiques des Rois de France...**

^{22[22]} On ne saurait passer sous silence le IV^e siècle et le début du discours antijuif, avec saint Cyrille de Jérusalem notamment : la substitution a été élaborée par les Pères de l'Église.

^{23[23]} Bien des Juifs, mais pas tous ; avant que les Chrétiens ne pensent positivement le rôle du Judaïsme, les Juifs, avec Maïmonide, avaient reconnu que le Christianisme est assigné à une certaine mission.

1. Après la dernière destruction du Temple et la grande dispersion, il ne resta pour les Juifs que la synagogue, si l'on ne tient pas compte des communautés judéo-chrétiennes qui disparurent peu à peu.

La Diaspora s'organisa en un culte où ni les prêtres ni les lévites ne pouvaient accomplir leur service, car les sacrifices rituels ne pouvaient plus être offerts. Les Juifs entrèrent dans cette épreuve, comme déjà lors de l'exil à Babylone, en un immense acte de foi, patiente et suppliante, pour que Dieu manifeste sa Gloire et accomplisse ses Promesses. Toute l'existence des communautés juives fut entièrement absorbée, dans la prière et la fidélité, par l'accomplissement de leur vocation divine. L'on pourrait dire, en empruntant une notion chrétienne, qu'elle devint "monastique", à l'image de ce qu'étaient peut-être déjà les communautés esséniennes.

Pendant des siècles, les Juifs ne participèrent à l'histoire des hommes qu'à la marge, pour vivre et survivre. Ils se laissèrent, d'une certaine façon, enfouir dans l'histoire pour être les témoins de leur foi et de la prophétie. Cachés dans l'histoire et absents de l'histoire, sinon par leur malheur et par leurs persécutions : sans terre propre, sans citoyenneté, usant des langues des nations accommodées à leur particularité, mais gardant dans le cœur de la prière la langue de la Révélation, ils étaient présents partout et absents de tout.

Privé des assises concrètes et historiques de son existence par la destruction du Temple et la dispersion du peuple au sein des Empires, Israël a concentré toutes ses forces sur **l'attente de l'achèvement de l'histoire**. L'existence juive, jusqu'au siècle des Lumières, s'est voulue entièrement consacrée à la recherche de l'accomplissement des Commandements, à l'étude de la Loi. Cette vie séparée voulait hâter les conditions de la venue ultime du Messie dans la gloire. Cette existence juive était totalement tendue vers la sortie de l'histoire par le haut.

2. Les Chrétiens des Nations, quant à eux, auraient dû garder conscience qu'ils recevaient gratuitement, comme une grâce imméritée, d'avoir une part à ce que Dieu a donné à Israël. Ils ont été constamment tentés, au cours de ces deux millénaires, de ramener aux particularités de leur histoire l'ultime accomplissement du dessein divin, alors qu'il demeure toujours à attendre.

Jésus décrit à Ses disciples le temps de l'histoire comme une veille dans la nuit, comme le travail besogneux du serviteur qui attend le retour du maître. Trop souvent les Chrétiens n'ont pas entendu la consigne de la "patience" que rapporte l'évangéliste Luc (Luc *xxi*, 19 et *viii*, 15 ; Romains *ii*, 7 ; *v*, 3 ; *viii*, 25). Cette patience "par laquelle vous posséderez vos âmes" permet, dans la foi, d'espérer envers et contre tout le "Jour du Seigneur".

Les royaumes chrétiens ambitionnèrent de devenir dans l'histoire la réalisation temporelle du Royaume des cieux. Souvent l'Église elle-même, occupant l'espace des pouvoirs temporels, se présenta comme la réalisation ici-bas du Royaume d'En haut. Tout se passa comme si l'espérance du jour qui vient, absorbée par l'histoire et son inachèvement, se réduisait à un présent temporel. Une telle figure religieuse, inévitablement oppressive et intolérante, était incompréhensible et en tout cas inacceptable par un Juif pour qui Dieu seul était son Roi et pour qui aucun royaume ne pouvait se dire de Dieu si Dieu lui-même n'y régnait pas dans la justice et dans la paix. Remarquons au passage qu'elle paraissait tout autant intolérable aux grands spirituels chrétiens que l'Esprit n'a cessé de donner à l'Église.

À l'intérieur de l'existence chrétienne, de façon récurrente au cours des siècles, des mouvements de renouveau, comme la vie monastique, proposèrent à quantité d'hommes et de femmes une vie de sainteté et de perfection dans l'obéissance aux commandements et aux préceptes divins. Selon des voies différentes dans la diversité des cultures et des temps, ce chemin de perfection était comparable à celui de l'existence juive. La vie consacrée sous ses formes multiples ambitionne, en effet, de vivre dans le temps d'une manière entièrement façonnée par l'attente messianique. Mais l'existence de ce courant spirituel n'était pas davantage compréhensible pour la plupart des Juifs, lorsqu'il revêtait le visage des Inquisiteurs dans l'Espagne de la Reconquista.

La figure du Juste souffrant, en particulier tel qu'il se présente dans le chapitre 53 d'Isaïe, demeure le lieu commun aux Juifs et aux Chrétiens, mais où la contradiction atteint en même temps sa plus grande intensité.

D'abord, parce que la foi de tout croyant, juif ou chrétien, trébuche sur ce qu'il ressent comme une incompréhensible injustice de Dieu. Le Nouveau Testament nommera cette épreuve de la foi par le mot grec *skandalon*. Comment comprendre sa valeur rédemptrice ?

Ensuite, parce que le texte même de l'Écriture désigne sous cette figure Israël, mais aussi un sujet messianique.

La douleur de l'histoire et ses aveuglements nous ont obscurcis, Chrétiens et Juifs, au point de ne reconnaître **ni Israël en son Messie, ni le Messie caché en Israël**. Le temps de l'histoire n'a-t-il été le temps des Nations que pour laisser germer en elles la Semence d'Israël ?

Juifs et Chrétiens se sont méconnus et méprisés dans l'obscurité de l'histoire ; ils se sont aussi contrariés dans leur espérance du rassemblement des derniers jours. Divisés dans l'intelligence de la même élection et de la même attente, ils se sont encore fragmentés dans l'attente de l'unité du genre humain.

Le professeur Ady Steg, président de l'Alliance israélite universelle, vient d'inaugurer une étude biblique sur Isaïe 53, à laquelle il invite des Juifs et des Chrétiens. Ce travail commun, mené dans le respect mutuel, est, à mes yeux, le signe indubitable d'un **temps nouveau**^{24[24]}.

^{24[24]} Voici en quels termes le professeur Steg présente l'objet de ce travail qui est conduit sous l'égide du Collège des Études Juives :

"Le chapitre 53 du prophète Isaïe a sans doute été l'un des textes les plus controversés de l'histoire du **monothéisme**. Dans l'annonce du drame messianique à venir, les Chrétiens y ont vu la préfiguration du Christ, les Juifs ont lu le récit des épreuves de l'exil du peuple d'Israël. Mais, outre cet enjeu eschatologique, l'idée de la **rédemption par la souffrance** semble résonner encore plus fortement dans la parole d'Isaïe. La souffrance joue-t-elle un rôle dans l'histoire de la gueoula (la Rédemption) ? Cette interprétation ne force-t-elle pas la parole d'Isaïe en lui conférant un sens qui n'est pas le sien ? A l'heure où une morale victimaire

3. L'UNIVERSALISME DE LA BÉNÉDICTION

L'universalisme constitue un troisième aspect de la symétrie toujours contradictoire dessinée par l'histoire entre Juifs et Chrétiens.

Les prophètes annoncent expressément que Dieu, un jour, rassemblera toutes les nations dans la connaissance de son Nom, comme le dit le prophète Isaïe (LXVI, 21) : "Il prendra parmi eux des prêtres et des lévites". C'est la conviction la plus inconcevable et la plus fondamentale.

1. Pendant ces deux millénaires d'histoire, les Juifs furent dispersés dans le monde européen occidental, dans les pays musulmans et partout où il y avait des Chrétiens, en Asie, en Afrique, puis dans le Nouveau Monde au fur et à mesure des grandes découvertes. Dans cette fièvre de l'histoire, les Juifs qui n'ont pas cherché à réunir les nations en les associant à la prière du peuple sacerdotal, sont demeurés dispersés, en exil.

On leur reprochera au XIX^e siècle d'être des apatrides. Ils ont été perçus comme un étrange réseau traversant toutes les nations, créant une solidarité particulière, menaçante et énigmatique, alors qu'ils étaient porteurs de **la promesse d'universalisme, de la réunion de tous les hommes en une seule communauté de destin. Dieu l'Unique** est le Dieu de tout l'univers. Suivant la parole de Dieu elle-même, tous les hommes ont une seule origine et une seule vocation divine. Tous, par conséquent, doivent se considérer comme des frères, tous fils d'Adam faits à l'image et à la ressemblance de Dieu, leur Créateur et leur Père.

La condition diasporique d'Israël aurait pu être pour l'humanité le signe porteur de cette annonce d'une destinée commune et de l'unité promise. Mais, par choix volontaire, pour se préserver, ou bien par contrainte, en raison d'une différence insupportable aux autres nations, pour survivre, les Juifs ont vécu cette dispersion en accentuant leur particularité pour sauvegarder, par la haie de la Loi, leur identité.

2. Dans le même temps, les Chrétiens, païens de toutes langues, cultures et races, rassemblés par leur foi en la condition messianique de Jésus, Fils d'Israël, réagirent de manière similaire. Les Chrétiens qui reçoivent l'Écriture en son intégralité comme Parole de Dieu sont la preuve vivante d'une universalisation en train de s'accomplir. Et pourtant n'ont-ils pas reproduit à de multiples exemplaires le modèle historique, constitutif d'Israël comme nation, au bénéfice particulier de leurs différentes langues, ethnies, cultures, royaumes et empires ?

La nouvelle ecclesia (**kahal**) s'est, en bien des lieux, réduite à des particularités historiques, jusqu'à la méconnaissance de sa vocation et de sa mission universelle. Ainsi en fut-il des différentes formes d'Églises nationales, telles que l'histoire nous en donne d'innombrables exemples, tant chez les peuples du Proche-Orient, de Byzance ou du monde slave, que de l'Occident latin. Ainsi dans ces pays, la question s'est longtemps posée de savoir qui était le souverain de l'Église : le roi ou le patriarche ? l'empereur ou le pape ? Les fractures nationales ou ethniques demeurent aujourd'hui, ce qui menace le plus l'unité et la communion universelle que les Chrétiens ont la mission d'attester et d'appeler.

Mais nous vivons un nouvel âge de l'humanité. Nous sommes entrés dans des temps où des données fondamentales se bousculent, se renversent.

1. Pour les Juifs, je retiendrai deux traits :

- Depuis le XVIII^e siècle, avec l'affirmation progressive des libertés civiles dans les différents pays d'Europe, beaucoup ont quitté l'existence quasi "monastique" des communautés juives pour prendre part aux grands **bouleversements** de la civilisation. Avec les Chrétiens, ils ont travaillé à l'**universalisme** séculier qui s'est bâti, par la raison, sur la science mais aussi sur l'ambition des **Droits de l'Homme**. Les Juifs ont souvent participé avec les Chrétiens aux errements et aux fautes nés de l'outrecuidance humaine, alors même que les changements se retournaient d'abord contre eux, avec une cruauté sélective sans précédent.

- Par ailleurs, à l'instar des nations d'Europe, et en raison de leur participation à une formidable évolution de la civilisation et de la culture, ils ont réussi à créer l'État d'Israël suivant les catégories d'une identité nationale particulière. Ils ont ainsi posé, de façon inouïe, à l'ensemble du peuple juif, la question de son identité. Celle-ci demeure désormais tendue entre deux pôles : d'une part, le pôle d'une vie consacrée, dont la seule demeure véritable est donnée par Dieu à la fin des temps, d'autre part, le pôle de l'existence séculière d'un peuple, dans la revendication de son identité, de sa langue enfin restituée, de ses ambitions et de sa force nationale. Avec Israël, le peuple juif est rentré dans l'histoire commune des nations, comme une référence nouvelle et comme une énigme.

2. Au même moment, l'Église catholique, et peut-être l'ensemble des Chrétiens, a commencé de parcourir un chemin inverse. Dans l'époque contemporaine, l'Église catholique s'est, plus que jamais, dégagée de l'emprise des princes et des identifications nationales. Alors même qu'elle les valorise comme des richesses de culture, elle refuse leur absolutisation et le manifeste clairement par son mode d'action différent.

Au cœur de ce mouvement (et cela a été explicitement enseigné par des théologiens chrétiens comme Bouyer, Congar et de Lubac, pour ne citer que des Français), se cache la **redécouverte de la foi** comme espérance immergée dans l'histoire et aussi la **redécouverte de la vocation** à laquelle sont appelés tous ceux qui reçoivent comme une parole divine la phrase de Jésus :

"Soyez parfaits comme votre Père des cieux est parfait" (Matthieu v, 48),

"Soyez saints parce que Je suis saint" (Lévitique XIX, 2).

Après la Shoah - mais pas seulement à cause d'elle -, la volonté de reconnaître et de respecter les dons accordés au peuple juif dans l'histoire du salut, la redécouverte de la pérennité de l'existence du peuple d'Israël et de sa fidélité,

envahit les démocraties, l'étude de ces versets peut-elle nous aider à clarifier la question ? Qu'ont à dire théologiens et psychanalystes, Juifs et Chrétiens, de la place de la souffrance dans la condition humaine ?"

sont pour les Chrétiens le fruit d'une redécouverte de leurs richesses et de leur vocation propres. Ce n'est pas seulement une attitude de plus grande humanité, au-delà des préjugés et des haines.

Mais une espérance toujours plus humble est constitutive de la foi messianique dans le Dieu Sauveur. L'attente du Royaume de justice et de paix laisse le Chrétien dans la certitude de ne connaître ni le temps, ni le moment, de la fin de l'histoire.

La logique spirituelle de la bénédiction rappelle la grâce de l'origine et la prévenance de "la Promesse faite à nos pères en faveur d'Abraham et de sa race à jamais" (Luc 1, 55) "pour toutes les familles de la terre" (Genèse xii, 3).

Tel est le travail que l'Église catholique et beaucoup de Chrétiens veulent aujourd'hui accomplir. Il faut, bien sûr, ajouter de suite un aveu. Cette prise de conscience s'est condensée, pour l'Église catholique, dans la déclaration "Nostra Aetate" du concile Vatican II. Depuis trente ans, elle a donné lieu à de nombreuses prises de position, particulièrement sous l'impulsion du pape Jean-Paul II. Mais cette compréhension neuve doit encore **remodeler en profondeur** les préjugés, les idées de tant de peuples qui appartiennent à l'espace chrétien, mais dont le cœur n'est pas encore purifié par l'Esprit du Messie. L'expérience historique nous le montre : il faut une longue "patience" et un grand effort d'éducation pour "posséder son âme" (Luc xxi, 8).

Cependant, la direction prise est **irréversible**. Elle s'inscrit dans le mouvement de l'humanité qui se rassemble, fût-ce en se déchirant. Elle atteste, dans l'Église catholique, la volonté de remplir son service à l'égard de ce monde, par obéissance à la volonté du Créateur d'Israël, le Rédempteur de l'homme.

Jean-Marie LUSTIGER

TABLE DES MATIÈRES

Note pour la présente édition

Lettre-Préface

Avant-propos :

- Révélation du Padre Pio sur l'Ascendance Davidique des Rois de France.
- Sur le Saint Suaire de Notre-Seigneur à Turin, la tache de sang de la plaie du Cœur dessine le profil de Louis XVI, le Roi Martyr.

La Bible :

- Ascendances Davidiques de Notre-Seigneur par la Très Sainte Vierge Marie.
- L'inspiration Divine de la Bible : sa vérité et son infaillibilité.
- Après la déluge, la postérité de Noé peuple la terre.

La double postérité de Juda : Zara et Pharez.

La double promesse de Dieu à Abraham. Promesse physique : la race ; Promesse spirituelle : la grâce.

Le Sceptre et le droit d'Aînesse dans la Bible.

L'Histoire du Peuple de Dieu de l'Ancien Testament.

- Châtiment de l'infidélité de Salomon : le Royaume est divisé en deux, le Royaume de Juda se compose de deux tribus, le Royaume d'Israël possède les dix autres tribus.

- L'infidélité du Royaume d'Israël entraîne la déportation des dix tribus : les Israélites sont dispersés dans toute l'Europe

- Le châtiment de l'infidélité du Royaume de Juda entraîne son exil pendant soixante-dix ans.

- L'infidélité personnelle des derniers rois de Juda est châtiée par la destruction du Royaume de Juda.

- Dieu respecte cependant Son serment à David ; le prophète Jérémie sauve les filles du dernier roi ; l'une d'entre elles, Tea-Tephi, épouse un prince Irlandais : Ils sont les ancêtres des Rois d'Irlande et des Rois d'Ecosse, et aussi de la plupart des Maisons Souveraines d'Europe.

Les serments de Dieu renouvelés à la Race de Juda et de David.

Les promesses de saint Remy à Clovis et à la Race Royale de France qui est celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les documents qui prouvent cette ascendance : en France ; en Suisse ; en Allemagne ; en Angleterre.

Les prétentions anglaises assurent que leur roi (ou leur reine) est tout à la fois le chef politique comme descendant de David et le chef religieux comme descendant du Grand-Prêtre Aaron.

Réfutation de ces prétentions.

Seuls les Rois de France descendent saliquement par les mâles de la Tribu de Juda.

Ils sont donc seuls les chefs politiques suprêmes.

Le Souverain Pontife est le seul Chef Religieux universel.

Le Sacre réservé aux seuls Rois de France.

Les Papes affirment la mission divine des Rois de France et de leur royaume.

La Tribu de Juda était la figure anticipée du Royaume de France.

Les faits mystiques confirment cette mission : Jeanne d'Arc proclame la Royauté Universelle du Christ

Définition de la Royauté en France.

Le Saint Pape et le Grand Monarque, descendants du Roi et de la Reine Martyrs, vont rétablir miraculeusement l'Ordre voulu par Dieu dans le monde.

Tableau généalogique de l'Ascendance Davidique des Rois de France et de leur parenté avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Très Sainte Vierge Marie et Saint Joseph.

ANNEXE : JUIFS ET CHRÉTIENS, DEMAIN ?

Cardinal Jean-Marie Lustiger

Le tableau généalogique des ascendances davidiques des Rois de France et leur parenté avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Très Sainte Vierge Marie et saint Joseph, s'établit comme suit. Précisons que nous avons suivi jusqu'à Clovis et Charlemagne le pasteur Milner dans son ouvrage *The Illustrious Linéage of the Royal House of Britain*, en francisant certains noms.
